

Bulletin MUNICIPAL

Janvier 2018



Vivre à Brie

BIENVENUE AUX "BRIE" DE FRANCE



LES FINANCES COMMUNALES

4/11

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal
Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes - Subventions aux associations
Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 - Tarifs de l'Abri de l'Ise

LA VIE COMMUNALE

20

Réhabilitation et rénovation énergétique de l'ancienne salle polyvalente en salle du conseil
Projet de sauvegarde du dernier commerce - Départ des secrétaires et de la bibliothécaire
La commune de Brie soutient Mon Lycée à Janzé.

AU CONSEIL MUNICIPAL

11/20

Travaux / Voirie - Bâtiments communaux - Acquisition de matériel
Répartition du produit des recettes des amendes de police
Réhabilitation Lotissement de la Prairie de l'Ise
Compte-rendu des Délibérations des Conseils Municipaux de 2017 - CCAS - Dispositif "argent de poche"
En route vers le "Zéro Phyto" - Rapport annuel du SPANC 2016 - Conseil Municipal des Jeunes
Rétrocession des biens fonciers communaux

LA VIE DES ASSOS

20/28

Commission Culture - Brie de France - Liste des associations briennes - E.S. Brie Football
Amicale des donneurs de sang bénévoles - 1001 fleurs - Médiathèque de Brie - Graines d'Éveil
Gymnastique saison 2017-2018 - Paroisse Sainte en Pays de Janzé - Club de l'Amitié
UNC-AFN - Le Secours Catholique - Cultur'ailes - L'accueil de loisirs de Brie
Société de Chasse Saint-Hubert - Le Comité des Fêtes

LA VIE DE L'ÉCOLE

28/29

L'école du Sacré-Cœur - APEL - Qu'est-ce que l'OGEC ?

NOS PARTENAIRES

30/38

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil - SIBVS : Les haies : exploiter ce n'est pas détruire
Point Accueil Emploi (PAE) - Le CLIC de la Roche aux Fées
La Communauté de Communes à votre service - Tous pour la Vie - Smictom : gardons le contact
RIPAME - Office des Sports CCPRF - Info-Énergie du Pays de Vitry Porte de Bretagne
Le Relais pour l'Emploi - ADMR des Dolmens JRS

INFOS DIVERSES

38/42

PACS (Pacte Civil de Solidarité) - Horaires d'ouverture de la mairie - Vous et la Défense
L'État simplifie les démarches en Préfecture ! - Déclarations préalables accordées en 2017
Permis de construire accordés en 2017 - Permis d'aménager accordés en 2017
Calendrier des manifestations 2018 - État Civil 2017

Chers Briennes, chers Briens,

Cette année 2017 qui se termine aura été une année d'élection du Président de la République, au terme d'une campagne électorale épique et longue qui aura généré beaucoup d'incertitudes pour nos collectivités de base que sont nos communes. Les choses semblent enfin se stabiliser et nous pourrions reprendre le cours de nos projets communaux.

Une des incertitudes aura été celle autour de la semaine scolaire, d'abord sur la durée (quatre jours et demi ou bien retour aux quatre jours d'école?) puis sur le financement des activités périscolaires (TAP). Pour ma part, c'est avec un regret certain que nous avons dû cesser les TAP et que nous sommes revenus à la semaine de 4 jours. Nous avons tenté d'offrir à nos scolaires des activités de qualité, mais nous avons dû faire preuve de réalisme : le financement par le département s'arrêtait, celui de l'état n'était pas assuré, le recrutement des animateurs était difficile pour 3 heures par semaine, les emplois créés étaient très partiels et instables, enfin la création de groupes d'enfants pour les activités était très complexe...

Au secrétariat, c'aura été une année de mutations. En effet, Florence nous a quittés pour une promotion, de l'accueil à Brie elle est devenue secrétaire générale d'une commune de 1200 habitants. Quant à Anne-Hélène, notre secrétaire générale, elle a dû nous abandonner quelques mois plus tard pour suivre son conjoint en Côtes d'Armor. On leur souhaite une belle réussite professionnelle et familiale dans leur nouvelle vie.

Pour autant 2017 aura été une année de mise en forme de projets : la finalisation de la mise en accessibilité de la mairie, le projet d'acquisition-rénovation du bar-restaurant, le projet de réhabilitation du lotissement de la Prairie de l'Isle. Pour ces trois projets les travaux viennent de démarrer ou bien commenceront dans les premières semaines de 2018. Ces trois projets contribueront à l'image de la commune.

Pour 2018, il restera au moins deux fils conducteurs : d'abord la mise en accessibilité des divers équipements publics où il reste quelques travaux à réaliser (le cimetière, la médiathèque, l'église, la salle des jeunes rue du prieuré, le stade...).

Nous reprendrons également la révision du PLU qui est arrivé au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Notre PLU pourra s'adapter et satisfaire au nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Vitry qui sera valide début 2018 et dont une des obligations premières sera l'économie des terres agricoles.

Une dernière petite info tombée cette semaine qu'il me plait de vous faire partager : l'INSEE estime la population de notre commune à 925 habitants. Pour mémoire : 419 habitants en 1975, 512 en 1982, 576 en 1990, 699 en 1999, 774 en 2007, 865 en 2016.

Pour finir, je veux remercier tous les acteurs de notre commune : le Conseil municipal, le CCAS, le Conseil Municipal des jeunes, les membres des commissions municipales, les responsables et bénévoles des associations, les personnels communaux, du centre de loisirs et de l'école qui contribuent tous à l'animation et à l'attractivité de notre petite cité.

Et pour cette nouvelle année 2018 je formulerai un vœu général : c'est que l'embellie économique qu'on nous prédit soit bien véritable, et qu'elle apporte travail et dignité à chacun en même temps qu'une certaine aisance.

Un vœu particulier : que le Conseil Régional annonce en Février la construction d'un LYCEE à JANZE.

Et Bonne Année à tous, avec le Conseil Municipal je vous souhaite bonheur, santé et prospérité...

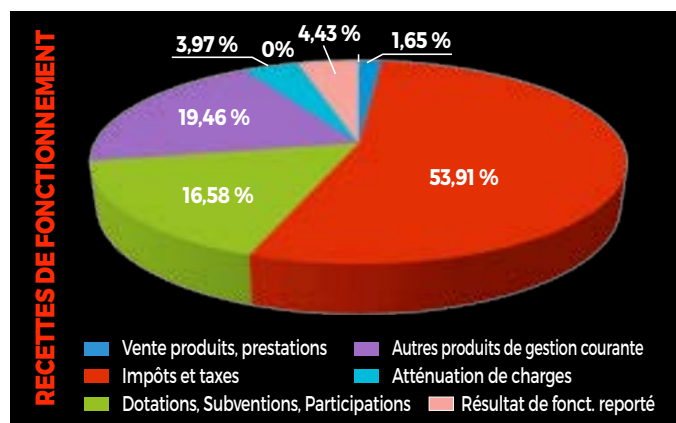
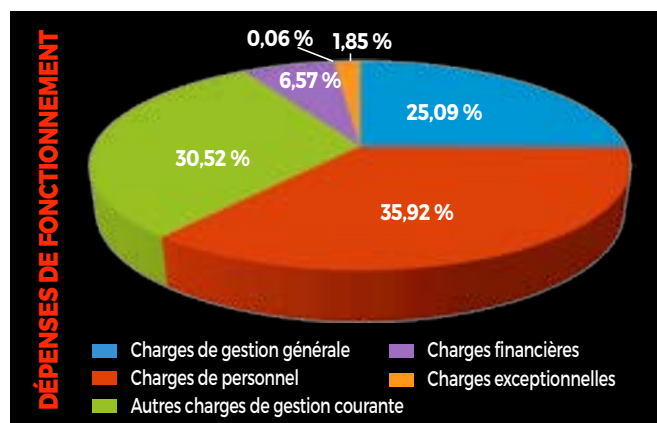
Cordialement,

Bernard Jamet

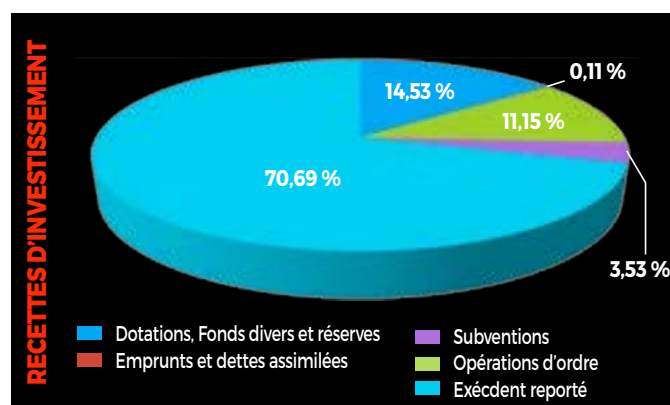
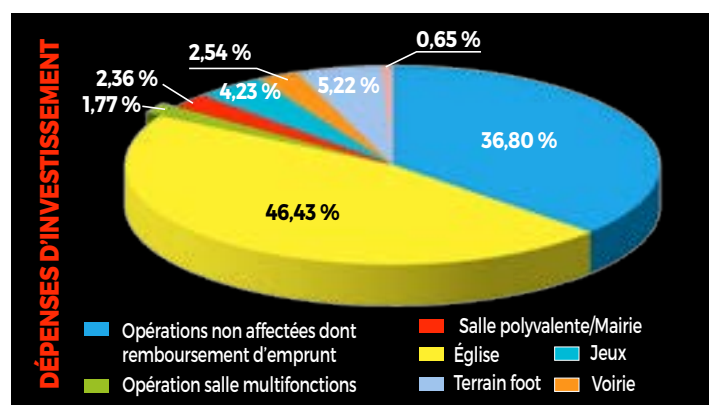


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement 2016					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Charges de gestion générale	150 290,50	25,09	Vente produits, prestations	13 267,14	1,65
Charges de personnel	215 116,74	35,92	Impôts et taxes	433 026,61	53,91
Autres charges de gestion courante	182 761,17	30,52	Dotations, Subventions, Participations	133 156,80	16,58
Charges financières	39 331,75	6,57	Autres produits de gestion courante	156 314,57	19,46
Charges exceptionnelles	347,29	0,06	Atténuation de charges	31 892,21	3,97
Amortissement	11 059,86	1,85	Produits exceptionnels	1,15	0,00
			Produits financiers	2,80	0,00
			Résultat de fonctionnement reporté	35 620,64	4,43
Total	598 907,31	100,00	Total	803 281,93	100,00
			Résultat de fonctionnement	204 374,61	

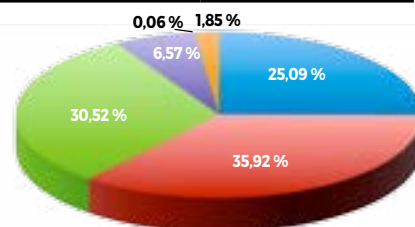


Investissement 2016					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Déficit d'investissement reporté	0	0	Dotations, Fonds divers et réserves	53 759,61	14,53
Opérations non affectées dont remboursement d'emprunt	112 513,15	36,80	Emprunt et dettes assimilées	392,69	0,11
Église	141 965,39	46,43	Subventions	41 235,10	11,15
Opération salle multifonctions	5 419,56	1,77	Opérations d'ordre	13 059,86	3,53
Salle polyvalente / mairie	7 205,48	2,36	Solde avances versées à la SADIV pour	261 527,55	70,69
Jeux	12 943,97	4,23			
Voirie	7 765,20	2,54			
Terrain de foot	15 946,80	5,22			
Opération d'ordre	2 000,00	0,65			
Total	305 759,55	100,00	Total	369 975,01	100
			Résultat d'investissement	64 215,46	
			Résultat du budget général	268 590,07	

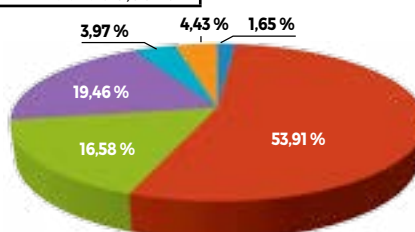


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

Dépenses 2016	€	%		
Charges de gestion générale	150 290 ,50 €	25,09		
Achat et variation de stock dont :			45 755,72 €	
- électricité				19 608,19 €
- fournitures administratives				2 555,51 €
- matériel outillage				13 195,12 €
Services extérieurs dont :			68 651,85 €	
- entretien voies et réseaux				34 847,20 €
- entretien bâtiment				14 854,88 €
- entretien terrain				5 082,36 €
- assurance bâtiment et matériel				6 954 ,99 €
Autres services extérieurs dont :			29 119,93 €	
- fêtes et cérémonies				3 953,69 €
- publication bulletin municipal				2 582,80 €
- frais d'affranchissement				1 958,00 €
- frais télécommunication				5 791,38 €
Impôts : taxes foncières			4 763 00 €	
Charges de personnel	215 116,74 €	35,92		
Autres charges de gestion courante dont :	182 761,17 €	30,52		
- service incendie				13 488,00 €
- participation fonctionnement école publique				11 476,87 €
- subvention aux associations (détails : voir article subventions asso)				68 976,84 €
- convention école privée				51 068,50 €
- indemnité de fonction				29 592,87 €
Charges financières (intérêt des emprunts)	33 331,75 €	6,57		
Charges exceptionnelles	347,29 €	0,06		
Amortissement	11 059,86 €	1,85		
Total	598 907,31 €	100,00		



Recettes 2016	€	%	
Vente produits, prestations	13 267,14 €	1,65	
dont redevances TAPS			9 393,00 €
Impôts et taxes	433 026,61 €	53,91	
- contributions directes			262 190,00 €
- attribution de compensation (CCPRF)			66 026,28 €
- dotation solidarité communautaire(CCPRF)			38 969 33 €
- taxe additionnelle et droit de mutation			20 482,00 €
- FNGIR (Fond National Garantie des Ressources)			28 500,00 €
Dotations, Subventions, Participations	133 156,80 €	16,58	
- dont dotation forfaitaire			45 933,00 €
Autres produits de gestion courante	156 314,57 €	19,46	
- dont locations maisons + salle polyvalente			55 096,33 €
Atténuation de charges	31 892,21 €	3,97	
Produits exceptionnels	1,15 €	0,00	
Produits financiers	2,80 €	0,00	
Charges exceptionnelles	35 620,64 €	4,43	
Total	803 281,92 €	100,00	



Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes

BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	261 527,55 €	0,00 €	-197 312,09 €	64 215,46 €
Fonctionnement	75 620,64 €	40 000,00 €	168 735,97 €	204 356,61 €
TOTAL	337 148,19 €	40 000,00 €	-28 558,12 €	268 590,07 €
	A	B	C	A - B + C

ASSAINISSEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	4 800,15 €	0,00 €	-3 072,84 €	1 727,31 €
Fonctionnement	9 530,09 €	0,00 €	-1 913,10 €	7 616,99 €
TOTAL	14 330,24 €	0,00 €	-4 985,94 €	9 344,30 €

COTEAU SUD 3

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	-75 678,94 €	0,00 €	22 826,97 €	-52 851,97 €
Fonctionnement	614 626,80 €	0,00 €	-85 958,07 €	528 668,73 €
TOTAL	538 947,86 €	0,00 €	-63 131,10 €	475 916,76 €

ZAC

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	-5 732,67 €	0,00 €	0,00 €	-5 732,67 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	-5 732,67 €	0,00 €	0,00 €	-5 732,67 €

Le résultat consolidé peut paraître important. Cela étant dû aux recettes de TVA et de subventions pour l'Abri de l'Isle, du résultat du lotissement du Coteau Sud 3. Grâce à ce bon résultat financier, cela permet d'effectuer les travaux de rénovation de la salle de mariage et du conseil (mise aux normes) de la restauration du dernier commerce (Baïona)

CONSOLIDÉ	748 018,46 €
-----------	--------------

Subventions aux associations 2017

- Délibération n° 4 du 22 Mai 2017 et Délibération n° 14 du 18 septembre 2017



Attention :

La mairie n'enverra pas de courrier aux associations pour leur demande de subvention. Toute demande non parvenue au 28 février 2018 ne sera pas prise en compte.

ASSOCIATION	Vote 2016
APEL de Brie	408,00 €
École Privée : subvention pédagogique	1 370,88 €
École Privée aide exceptionnelle pour équilibre cantine OGEC	2 550,25 €
Briens-Briennes 35	336,63 €
Cultur'Ailes	306,03 €
Brie de France	270,40 €
Chasse Saint-Hubert	618,56 €
Club de l'Amitié	612,00 €
Comité des fêtes (dont subvention exceptionnelle feu d'artifice)	950,00 €
Etoile Sportive de Brie Foot	795,60 €
Forme et Loisirs Gym Brie	202,00 €
Graines d'Eveil	220,32 €
U.N.C. Brie	110,16 €
Association cycliste du pays de la Roche aux Fées	33,00 €
Donneurs de sang de Janzé et environs	33,00 €
Ligue contre le Cancer ...	100,00 €
Alcool Assistance "La Croix d'Or"	100,00 €
Rêve de clown	100,00 €
Groupe de Secours Catastrophe Français (Haïti)	100,00 €
TOTAL	9 216,83 €

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018

MAIRIE	
Photocopie A4 ⁽¹⁾	0,15 €
Photocopie A3 ⁽¹⁾	0,30 €
Photocopie A4 recto/verso ⁽¹⁾	0,30 €
Photocopie A3 recto/verso ⁽¹⁾	0,60 €
Photocopie couleur A4 ⁽¹⁾	0,45 €
Photocopie couleur A3 ⁽¹⁾	0,90 €
Photocopie couleur A4 recto/verso ⁽¹⁾	0,90 €
Photocopie couleur A3 recto/verso ⁽¹⁾	1,80 €
CIMETIÈRE	
Concession cimetière 15 ans	101,00 €
Concession cimetière 30 ans	166,65 €
Concession cimetière 50 ans	262,60 €
Exhumation de corps	34,69 €
Colombarium concession 15 ans	588,83 €
Cavurne concession 15 ans	300,42 €
Ouverture cavurne	34,69 €
Dépôt urne	34,69 €
Plaque de granit pour cavurne	159,13 €
Dispersion des cendres (Jardin du Souvenir)	34,69 €
LOCATION MATÉRIEL	
Location de chaises, de 1 à 20	12,98 €
Location de chaises, de 21 à 40	18,38 €
Tables sur tréteaux (l'unité)	3,28 €
Location de barrières, de 1 à 15 ⁽³⁾	30,30 €
Location de barrières, de 16 à 30 ⁽³⁾	45,45 €
ASSAINISSEMENT	
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif	696,70 €
Assainissement part fixe	57,12 €
Prix m ³	1,60 €
AUTRE	
Coût horaire de la main d'œuvre des employés communaux (4)	34,69 €

⁽¹⁾ Gratuit pour les demandeurs d'emploi (dossiers de recherche d'emploi) et associations avec comptabilisation.

⁽³⁾ La location des barrières est gratuite pour les associations communales et pour les associations réalisant des manifestations sur la commune. Gratuit pour les autres communes partenaires.

⁽⁴⁾ Ce coût est applicable aux particuliers qui sont dans l'obligation de recourir aux services de l'employé communal.

TARIFS SALLE L'ABRI DE L'ISE (voir tableau page 8)

Délibération n° 5 du 9 octobre 2017.

Le Conseil Municipal précise que :

- Les associations Briennes bénéficient chacune de 2 locations gratuites de la salle L'Abri de l'Ise (chauffage compris) ainsi que 2 locations gratuites de la scène par an.
- La location des salles et de la cuisine lors de la nuit de la St Sylvestre, par les associations Briennes, est obligatoirement payante (ne rentre pas en compte dans les 2 locations gratuites).
- La location du vidéoprojecteur par les associations Briennes est obligatoirement payante (ne rentre pas en compte dans les 2 locations gratuites)
- Le chauffage sera mis à la demande des locataires lors de la location de la salle à l'occasion d'un verre de l'amitié

TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2018 -BRIENS/BRIENNES

OBJET LOCATION	Salle de 280 m²	Salle de 200 m²	Salle de 80 m²	Cuisine	Chauffage
Vin d'honneur	204,00 €	135,64 €		33,66 €	81,61 €
Location particulière	204,00 €	135,64 €		33,66 €	81,61 €
Obsèques		35,35 €			
Journée un repas	372,34 €	271,34 €	208,10 €	67,33 €	102,00 €
Journée deux repas	474,35 €	339,66 €	260,13 €	107,73 €	132,61 €
Week-end deux jours	678,37 €	510,00 €	389,68 €	134,65 €	204,02 €
Spectacle-Animation Concours de cartes	135,67 €	102,00 €		33,66 €	102,00 €
Nuit Saint Sylvestre	678,37 €	510,00 €		107,73 €	153,00 €
Location réfrigérateur et/ou évier				33,33 €	
Bal matinée dimanche		271,34 €			102,00 €
Bal matinée semaine		204,00 €			102,00 €
Bal soirée		339,66 €			102,00 €
Location scène	153,00 €	153,00 €			
Location salle pour verre de l'amitié		30,30 €			30,30 €
Location video projecteur		40,80 €			

Pour les tarifs extérieurs, vous pouvez consulter le site internet : www.brie35.fr

TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2018 - Associations

OBJET LOCATION	Salle de 280 m²	Salle de 200 m²	Salle de 80 m²	Cuisine	Chauffage
Vin d'honneur	102,00 €	68,33 €		25,50 €	81,61 €
Location particulière					81,61 €
Journée un repas	188,72 €	135,64 €	208,10 €	51,00 €	102,00 €
Journée deux repas	237,68 €	169,33 €	260,13 €	81,61 €	132,61 €
Week-end deux jours	339,69 €	255,00 €	389,68 €	102,00 €	204,02 €
Spectacle-Animation Concours de cartes	68,33 €	52,00 €		25,50 €	102,00 €
Nuit Saint Sylvestre	678,37 €	510,00 €		107,73 €	153,00 €
Bal matinée dimanche		135,64 €			102,00 €
Location réfrigérateur et/ou évier				33,33 €	
Bal matinée semaine		102,00 €			102,00 €
Bal soirée		169,33 €			102,00 €
Location scène	153,00 €	153,00 €			
Location salle pour verre de l'amitié					30,30 €
Location vidéo projecteur		30,60 €			

- Caution dégâts 500 €
- Caution propreté 250 €
- Désistement 30 % du prix contractuel

TARIFS LOCATION VAISSELLE :

- 1.00 € par couvert complet pour les extérieurs
- 0.50 € par couvert complet pour les Briens
- Gratuit pour les associations
- Remplacement en cas de casse : prix d'achat



Réhabilitation et rénovation énergétique de l'ancienne salle polyvalente en salle du conseil

Les travaux de l'ancienne salle Polyvalente et de la Mairie: rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité.

A la base ce devait être deux chantiers différents. D'abord la rénovation énergétique de la salle qui était très difficile à chauffer et difficilement utilisable pendant la période hivernale. Nous avons en effet trouvé pour cette salle des financements intéressants du côté des mesures réduisant les consommations énergétiques.

Ensuite la mise en accessibilité de la mairie qui consistait à rendre l'accueil de la mairie accessible (portes, toilettes agrandies, circulations redimensionnées) et rendre également la salle de Conseil Municipal et Mariages accessibles. Pour ce dernier point cela aurait nécessité la construction d'un ascenseur en partie arrière de la Mairie, et donc éventuellement le fonctionnement de la Mairie avec une entrée en face nord, côté parking.



La disponibilité de la salle polyvalente après la mise en service de "l'Abri de l'Isle" a mis en évidence le fait que son utilisation pour les Conseils Municipaux et les Mariages pour-

rait être intéressante, de par sa superficie adéquate et sa situation en rez-de-chaussée.

Les deux chantiers devenaient donc intimement liés. Une construction même minime en face nord nous imposait un recours à un architecte (obligatoire pour les collectivités) et un dépôt de permis de construire. Très rapidement la décision a pu être prise : la salle polyvalente serait utilisée pour les conseils et mariages et pourrait recevoir encore diverses manifestations, réunions.

L'opération a été découpée en trois Phases pour des raisons de chiffrage et de financement. D'autre part, le Conseil Municipal a pu se positionner sur la réalisation ou non de l'ensemble des Phases.

Phase 1 : Réfection et isolation de la salle polyvalente (sol, murs, plafonds, ventilation, chauffage)

- Travaux effectués de décembre 2017 à mars 2018

- Cette salle pourra accueillir l'ensemble des services de la Mairie pendant les travaux de mise en accessibilité du secrétariat et accueil du public

Phase 2 (qui était optionnelle au début du projet) : Construction d'une entrée et Sas de communication entre le secrétariat-accueil de la Mairie et la salle polyvalente

Le sas d'environ 10 m² servira d'entrée du secrétariat-accueil, accessible au public, au plus près des parkings réservés aux personnes à mobilité réduite et assurera une communication avec la salle des mariages et conseil.



Les travaux pourront commencer après finition de la salle et transfert provisoire des services de la Mairie en avril 2018.

Phase 3 : Travaux de mise en accessibilité du secrétariat-accueil du public

Ces travaux visent à redimensionner les espaces pour permettre la circulation des personnes handicapées: suppression des portes trop étroites, redimensionnement des circulations, mise aux normes des toilettes.

Ces travaux exigent une recomposition des espaces (cloisons supprimées, création d'égouts,...) qui nécessiteront la fermeture totale du secrétariat-accueil pendant plusieurs mois.

Ces travaux ne pourront donc avoir lieu qu'après livraison de la salle des Mariages-Conseils et quand les services de la Mairie y auront été transférés provisoirement pendant le chantier, à partir du mois d'avril-mai 2018.

En résumé : une opération qui nous libérera définitivement de problèmes d'accessibilité de la Mairie et offrira un nouveau local de travail et réunions diverses sur la commune. Pour le financement nous espérons environ 50% de nos partenaires institutionnels (DETR de l'état, Plan de relance du département, Fonds de concours de la Communauté de communes)

Salle Polyvalente et Mairie: Coût des travaux HT

LOT	MARCHE HT (compris Avt)	PHASE 1 Rénovation Énergétique Salle Polyvalente	PHASE 2 Extension: Créa- tion d'un SAS de Communication	PHASE 3 Mise en accessi- bilité du secréta- riat-Accueil	TOTAL
Démolition Désamiantage	13 550.00 €	11 500.00 €		2 050.00 €	13 550.00 €
TERRASSEMENT VRD GO	15 221.09 €	3 812.11 €	8 049.22 €	529.16 €	12 390.49 €
Charpente Ossature Isolation	6 842.45 €	2 328.75 €	4 513.70 €		6 842.45 €
Couverture Etanchéité	13 576.58 €	1 006.44 €	12 570.14 €	0.00 €	13 576.58 €
Menuiserie Extérieure	7 000.00 €	3 326.54 €	3 768.51 €		7 095.05 €
Men Int	22 103.85 €	13 132.03 €	1 755.87 €	7 215.95 €	22 103.85 €
Cloisons	25 626.95 €	20 364.80 €	1 944.50 €	3 317.65 €	25 626.95 €
Fx Plafonds	3 357.00 €	2 252.66 €		1 104.34 €	3 357.00 €
Revt Sols	6 143.78 €	2 030.83 €	1 194.45 €	2 918.50 €	6 143.78 €
Peinture	9 245.79 €	6 619.25 €	631.39 €	1 995.15 €	9 245.79 €
Plomb Chauffage Ventilation	22 500.00 €	19 302.12 €		3 197.88 €	22 500.00 €
Electricité	15 615.76 €	7 645.28 €	1 340.98 €	6 860.12 €	15 846.38 €
Total	160 783.25 €	93 320.81 €	35 768.76 €	29 188.75 €	158 278.32 €
Divers (installation de chantier...)		1 476.91 €	566.08 €	461.94 €	2 504.93 €
Total Général		94 797.72 €	36 334.84 €	29 650.69 €	160 783.25 €

Le Projet de sauvegarde du dernier commerce

Depuis plusieurs années, les propriétaires de notre (dernier) commerce souhaitent vendre leur entreprise. Ils laissent ainsi les murs dont ils étaient propriétaires et leur fonds de commerce du Baïona : bar, restaurant, tabac.

La commune se devait de suivre de très près le déroulement des choses : la présence de ce commerce est fondamentale au centre de notre bourg. Nous avons pu ainsi recevoir un certain nombre de repreneurs potentiels, mais pour la plupart ils avaient de grandes difficultés à trouver des fonds, même si ce n'était que pour reprendre le fonds de commerce, sans les murs.



Les murs seraient d'envergure, vu la vétusté, l'exiguïté et les obligations de rendre accessible le bâtiment et de satisfaire aux

sites dit « bouclier rural » destiné à soutenir l'attractivité des communes rurales.

- La Communauté de Communes sous forme d'un fonds de concours destiné à la sauvegarde des derniers commerces des petites communes.

Le projet étant en définitive supportable par la Commune, toutes les décisions ont été prises successivement pour aboutir :

- Le 29/09/2017 le Bâtiment est devenu propriété de la commune, en même temps que le repreneur signait l'achat du fonds et devenait notre locataire.

- Les entreprises étaient consultées pour un retour des plis le 27 novembre,

- Le Conseil municipal a pu statuer sur le choix des entreprises le 4 décembre,

- Le 6/12 le permis de construire était accordé,

- Les travaux réels pourront commencer en janvier 2018 après le délai incompréhensible de la validation du plan de retrait de l'amiante par les services de l'état.

En définitive, un projet qui aura longtemps tenu à un fil, rendu possible par l'intervention de partenaires financeurs, par le conseil Municipal qui aura su assumer certains risques, et par la motivation d'un jeune repreneur du commerce qui assurera les services suivants : bar, restaurant, dépôt de pain et viennoiseries, tabac, jeux, retraits de numéraires. Nous lui souhaitons toute la réussite possible pour son entreprise.



Et ce jusqu'au jour où enfin un repreneur a été suivi par une banque pour financer la reprise du fonds. Pour faire avancer les choses, le Conseil Municipal a rapidement constaté que rien ne pourrait se faire sans l'intervention de la commune pour régler le problème de l'acquisition et de la modernisation du bâtiment.

Une promesse de vente a été faite par les époux Jubault à la Commune de Brie le 17 janvier 2017. Le Conseil Municipal a pu ainsi recruter un architecte (Hervé Orain Architecture de Vitry) pour faire d'abord le diagnostic du bâtiment, puis une étude de faisabilité et le chiffrage des travaux à prévoir.

Il est apparu rapidement que les tra-

vaux seraient d'envergure, vu la vétusté, l'exiguïté et les obligations de rendre accessible le bâtiment et de satisfaire aux exigences sanitaires : le projet ne pouvait alors que consister en la démolition des locaux de très mauvaise qualité (cuisine, réserve, toilettes, appentis) pour rénover la partie bâtiment de caractère et reconstruire sur 110 m² ces locaux supprimés et une salle d'environ 60 m². La surface totale de l'établissement sera ainsi portée à 184 m².

Le montant total de l'opération (acquisition-rénovation) avoisinera 400 000 € HT. La Commune a heureusement l'appui de plusieurs financeurs qui réduiront très sensiblement la charge de la Commune :

- L'état sous forme d'un contrat de Ruralité,

- Le département sous la forme du dispo-

Plan de Financement « espéré » Dernier Commerce

Dépenses			Recettes		
Poste	HT	TTC	Financier	%	
Acquisition	104 000.00 €	104 000.00 €	Bouclier Rural (CD35)	50	214 860.23 €
Travaux	292 720.46 €	351 264.55 €	Contrat de Ruralité (état)		73 400.00 €
Architecte	30 000.00 €	36 000.00 €			0.00 €
Études diverses	3 000.00 €	3 600.00 €	Reste à Charge Avant Fonds Concours		141 460.23 €
			Fonds de concours CCPRF		47 153.41 €
			Reste Charge Commune		94 306.82 €
	429 720.46 €	494 864.55 €			429 720.46 €

Plan de financement suivant estimation APD : nov 2017 travaux toutes options retenues

Départ des secrétaires

La rentrée de septembre a été ponctuée par le départ des 2 secrétaires de la mairie.

A cette occasion, la municipalité a organisé un pot de départ en leur honneur.

Les agents municipaux, les membres du conseil municipal actuel et ceux de l'ancienne municipalité avec qui elles ont travaillé, ont été conviés.

Anne-Hélène CRESPEL (à droite), secrétaire de mairie, est arrivée à la mairie de Brie en mars 2009.

Suite à une mutation professionnelle de son conjoint vers le département des Côtes d'Armor dont elle est native, elle a dû quitter ses fonctions, avec beaucoup d'émotions et d'attachement pour son travail.

Florence JEGOU (à gauche), secrétaire administrative et comptable, est arrivée à la mairie en janvier 2010.

Elle a pris de nouvelles fonctions au sein de la mairie de Rannée en tant que secrétaire de mairie.

Nous les remercions vivement pour leur travail et leur souhaitons une pleine réussite dans leur carrière professionnelle respective.

Hélène PELATRE, recrutée au départ de Florence, assure officiellement le poste de secrétaire administrative et comptable.

Anne-Hélène est remplacée depuis début décembre par **Anne-Marie LEGOURD** sur le poste de secrétaire de mairie, pour une durée de 6 mois dans un premier temps.

Anne-Marie exerçait précédemment à la mairie de Boistrudan.



Départ de la bibliothécaire

Après 6 années passées en tant que bibliothécaire, Ida cède sa place à une nouvelle personne (en cours de recrutement), dès le 2 janvier 2018.

Elle souhaite rester toutefois, bénévole "active" au sein de la bibliothèque, comme elle le fait depuis 15 ans.

Nous la remercions pour son travail et lui souhaitons une bonne retraite.



La Région Bretagne a lancé un appel à projet pour la construction d'un lycée au Sud de Rennes. La ville de Janzé est candidate naturelle pour accueillir ce nouvel établissement scolaire. Aujourd'hui, Janzé doit se doter d'un lycée, cet équipement est indispensable pour notre territoire !

Pourquoi un lycée à Janzé ?

- pour accompagner la dynamique de notre territoire
- pour étudier près de son domicile
- pour un campus et un cadre de vie de qualité
- pour un accès au savoir pour tous

Comment soutenir la candidature de Janzé ?

Tout le monde peut contribuer à soutenir la campagne « Mon lycée à Janzé ». Une pétition a été mise en ligne sur le site in-

La commune de Brie soutient Mon Lycée à Janzé !



ternet Change.org (à retrouver en tapant les mots clés « lycée » et « janzé ») et compte déjà plus de 1470 signatures.

Par ailleurs, une pétition photographique permet à chacun de prendre part à une communication participative et ludique. Parents d'élèves, futurs lycéens, élus, associations mais aussi commerçants, entrepreneurs... sont pris en photo avec des bulles de BD pour faire partager leur soutien à « Mon lycée à Janzé ». Toutes les photos

sont ensuite diffusées sur notre page Facebook Mon Lycée à Janzé. Si vous aussi vous souhaitez participer à cette campagne de communication, n'hésitez pas à nous contacter.

Avec votre soutien, c'est tous ensemble que nous devons défendre notre candidature.

Service communication Ville de Janzé
02 99 47 00 54 / monlyceeajanze@janze.fr

Travaux voirie 2017

La commission des chemins s'est réunie le 23 janvier 2017 pour évaluer l'état des routes et des fossés.

Entretien de la voirie

Comme chaque année, les 15 kms de voirie communale ont été entretenus. Quinze tonnes de goudron ont été utilisées afin de permettre une bonne pérennité des chaussées. Les employés communaux interviennent afin de refermer les fissures et les nids de poules employant ainsi un peu plus d'1 tonne d'enrobé à froid pour un montant de 152.76 €.

Le broyage des accotements est réalisé deux fois par an par les agents du service technique, Eric et David.

Il permet de garantir la sécurité sur les voies étroites et dans les virages.

Le broyage des talus et fossés a été réalisé courant juillet par l'entreprise Giboire de Janzé pour un montant de 3078 €. Ces travaux se font tardivement pour protéger la faune et la flore.

Le PATA (Point à Temps Automatiques)

Dans le cadre de l'entretien de sa voirie, la commune réalise chaque année des travaux de « point-à-temps automatique ». Il s'agit d'une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule.

La réalisation de ces travaux pour 2017 a été confiée au parc départemental pour un montant de 11 821.20 € TTC

Curage des fosses des voies communales

Le curage a eu lieu à l'automne.

Le curage des fossés sur une longueur de 1,6 kms environ a été réalisé en 1 jour et 2 journées pour refaire des saignées (parage superficiel de la banquette pour favoriser l'écoulement de la chaussée, soit 37 h de travail, pour un total de 2797 € TTC.

La commission remercie vivement les riverains de leur aide apportée lors du dépôt de terre sur leurs champs et surtout pour le transport ainsi que pour leur temps passé.

Traverse de route

Une traversée de route a été réalisée au village de la Pomme-raie Benten pour évacuer l'eau stagnante pour un montant de 1138.25 € TTC

Réfection voirie

Un recouvrement en monocouche de gravillon rouge, rue d'Anjou entre le presbytère et l'église a été créé afin de délimiter et de s'approprier une zone piétonne et de rencontre pour une somme de 2070 € TTC.

Signalisation horizontale

L'ensemble des lignes blanches (stop, ralentisseur, ligne de rive et de délimitation des places de parking) a été renouvelé pour un montant de 5616.91 € TTC.

Bâtiments communaux

Travaux d'aménagement de la salle de l'Abri de l'Ise

L'acquisition d'un garde de corps pour sécuriser la scène pour un coût de 785.91 € TTC

Les agents techniques sont très souvent sollicités dans le cadre

de la maintenance et du fonctionnement de la salle multifonction « L'Abri de l'Ise ».

Salle du conseil municipal et des mariages (ancienne salle polyvalente)

Les travaux ont débuté par le désamiantage mi-novembre.

Divers

Lagunes

Il a été procédé au nettoyage annuel des pièges à boues (lingettes, résidus, débris), 9m³ ont été retirés.

Pour rappel, il est interdit de jeter les lingettes,... dans les toilettes.



Achat et renouvellement de matériels

Cette année, la commune a fait l'acquisition d'une remorque de marque DEMAREST pour 6 178.80 € TTC, un taille haie chez Weldom pour 553.50 € TTC ; un groupe électrogène chez Ajimatériel pour 1 198.68 € ; un échafaudage chez Sofibac pour 2260.80 € TTC et un compresseur à air pour l'atelier chez Weldom pour 720.64 € TTC.

Entretien des sentiers pédestre

Les services techniques ont passé le désherbeur mécanique sur certains sentiers pédestres (les abords de l'école, du complexe sportif et du plan d'eau)

Entretien des bâtiments

La commission bâtiments s'est réunie le 6 février 2017 pour évaluer les besoins.

Logement locatif :

Le remplacement d'une porte de service extérieur du logement rue du stade a été effectué par les services techniques pour un coût de 344.01 € et d'un bloc-porte isolant pour un montant de 420 €.

Jeux du plan d'eau

Un circuit VTT est venu enrichir les aménagements du plan d'eau ; une initiative émanant du conseil des jeunes et réalisé par l'entreprise ALTRAD MEFRAN, les services techniques et quelques élus pour une somme de 7314 € TTC. Quelques aménagements dans le sous-bois ont été réalisés par les services techniques.

N'HESITEZ PAS A UTILISER CE CIRCUIT VTT !!!

Distributeur de sacs

Des distributeurs de sacs pour récupérer les déjections canines vont être installés autour du plan d'eau et du terrain de football.

Jeu Coteau Sud 2

Un nouveau jeu pour enfants a été acquis chez Direct Urbain pour un montant de 2339.71 € TTC.

Jeu Coteau Sud 2

Un terrassement a été réalisé pour un montant de 584.36 € TTC. Des bordures ont été installées pour délimiter le jeu pour un montant de 487.15 € TTC, ainsi que du gravier amortisseur pour 887.39 € TTC

Ces travaux ont été réalisés par les services techniques.

Sécurisation des passages à niveau

A la demande des services de sécurité de la Préfecture, nous avons dû renouveler les panneaux de signalisation des passages à niveau (à la Féniclaïs et à la Ripaudière) pour un montant de 3086.71 €

Achat de panneaux de signalisation

Renouvellement de panneaux pour 153.70 €

Illumination de Noël

Nous avons procédé cette année à l'achat de quelques guirlandes et d'une illumination « joyeuses fêtes » pour enrichir notre centre bourg pour un montant de 1330.18 € TTC

Sécurisation du centre bourg

Passage à 20 km/h dans les lotissements

Rétrécissement de chaussée par l'achat de gabion (rue de Blossac).

Répartition du produit des recettes des amendes de police



Dotation 2016 - Programme 2017

La commission permanente du Conseil Départemental a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.

La commune de Brie a été retenue pour la réalisation des travaux suivants : aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation (RD 48 au nord, les Camélias / Prairies de l'Ise), pour lesquels une somme de 2 287 € lui a été attribuée.

Acquisition de matériel

Salle l'Abri de l'Ise :	
1 table et 8 chaises pour la cantine	617,35 €
Garde-corps pour la scène	785,91 €
TOTAL TTC	1 403,26 €
Mairie :	
2 chauffages programmables pour le secrétariat	514,45 €
TOTAL TTC	514,45 €
Plan d'eau :	
Circuit VTT	7,314,00 €
TOTAL TTC	7 314,00 €
Matériel Service Technique :	
Compresseur	720,64 €
Groupe électrogène	1 198,68 €
Échafaudage télescopique	2 260,80 €
Taille-haie	553,50 €
Remorque Desmarest	6 178,80 €
TOTAL TTC	10 912,42 €
Lotissement :	
Jeu "Pitchoune" 2-7 ans	1 958,90 €
TOTAL TTC	1 958,90 €
Voirie :	
Balises "virage"	252,67 €
Panneau plan commune	1 215,00 €
TOTAL TTC	1 467,67 €
TOTAL GLOBAL TTC	21 611,80 €

Réhabilitation Lotissement de la Prairie de l'Ise

Le lotissement date des années 1980 et comporte 21 logements (dont 14 logements sociaux).

Les voies de ce lotissement vieillissant sont particulièrement dégradées.

Le Conseil municipal a validé un projet global d'amélioration de ce quartier :

- la réfection des surfaces de circulation,
- la remédiation aux problèmes d'accessibilité (devenue obligatoire),
- l'amélioration de l'apparence du lotissement et du service aux usagers.



- Le projet a été présenté aux habitants concernés et très majoritairement apprécié.

Un retard certain a été pris car les travaux donneront lieu à la viabilisation d'un lot d'environ 385m²,

et cette opération a nécessité divers impératifs administratifs : division parcellaire, bornage, déclaration préalable, accords des concessionnaires (EDF, Eau, télécom...). La vente de ce lot « amortira » sensiblement le coût des travaux.

L'appel d'offres pour les entreprises a eu lieu ce mois de décembre. Le Conseil Municipal choisira les entreprises en début d'année 2018.

Compte-rendu des Délibérations des Conseils Municipaux de 2017

Séance du 27 février 2017

Dernier commerce : financement et réhabilitation, recrutement d'une maîtrise d'œuvre : Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Requalification du lotissement la Prairie de l'Ise : Présentation d'un premier jet sur l'estimation des ouvrages avec la viabilisation d'un lot supplémentaire. Lancement de la consultation des entreprises et réalisation des travaux de requalification du lotissement de la Prairie de l'Ise.

Sentiers pédestres : Propositions d'acquisitions de terrains à la Moustière afin de pouvoir réaliser le développement de nouvelles liaisons dans ce secteur. Approbation du projet dans son ensemble et pouvoir au Maire pour poursuivre sur ces bases les négociations avec les propriétaires des parcelles concernées par le projet de réalisations de sentiers.

Convention avec le Département d'Ille et Vilaine pour « Assistance technique pour le Conseil en Énergie Partagé » :

À partir du 01/01/2017 avec l'application de la loi NOTRe, le Département ne peut plus proposer ce service CEP aux intercommunalités mais seulement aux communes rurales. La durée de la convention serait conclue pour quatre années. Le coût annuel serait de 0,35 €/habitant (population DGF de l'année N-1). (Brie : population DGF 2016 : 870*0,35 € = 304,50 €). Adhésion au Conseil en Énergie Partagé proposé par le Département pour la période 2017-

2021 et autorisation donnée au Maire à signer la convention d'assistance technique pour le Conseil en Énergie Partagé.

Traversée de route « La Pommeraie Benten » : Examen de devis : Acceptation du devis GIBOIRE pour travaux d'assainissement des eaux pluviales au lieu-dit « La Pommeraie Benten », pour un montant de 1 483,20 € TTC : (à condition que le voisin s'engage à réaliser les travaux de reprise de canalisations sur son domaine privé.)

- 1) Mise en place d'un passage eaux pluviales sous la voie communale avec 2 regards grilles 50/50 longueur 6 ml compris demande DICT, autorisation,
- 2) Reprise canalisation : 6 mètres

Séance du 4 avril 2017

Comptes administratifs et comptes de gestion 2016 : Approbation des Comptes administratifs et des Budgets primitifs (commune, assainissement, lotissement CS3, ZAC La Moustière.

Dernier Commerce : choix de la Maîtrise d'Œuvre : L'offre de l'architecte M. Hervé ORAIN a été retenue par le CM pour un prix de 21 734,75 € hors taxe.

Entretien des voies 2017 (PATA, curage, débroussaillage) et signalisation : Le devis du Parc départemental a été retenu par le CM pour un montant de 9 750,00 € HT soit 11 700,00 € TTC, ainsi que du devis de l'entreprise FLASQUIN pour le curage pour un montant HT de 2 383,50 €, du devis de l'entreprise GIBOIRE pour le débroussaillage pour

un montant HT de 2565,00 € et du devis avec porte-drapeaux et annexes de SELF SIGNAL pour un montant de 2 852,26 € HT.

Réseau d'infrastructures de communications électroniques : procès-verbal constatant la mise à disposition d'infrastructure de communications électroniques de la commune de Brie à la CCPRF :

Dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, la CCPRF, lors du conseil communautaire en date du 25 juin 2013, a pris la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques telles que définie à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La Communauté de communes se substitue de plein droit aux communes membres, à la date du transfert de cette compétence, pour les actions concernant l'aménagement numérique du territoire. Le conseil municipal décide d'autoriser Le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition d'infrastructures de communications électroniques de la commune de BRIE à la CCPRF.

Convention FGDON indemnités piégeurs : Signature de la convention pour la lutte contre les ragondins entre le Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Seiche et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine et attribution de la somme de 300 € pour l'indemnisation de tous les piégeurs de Brie.

Séance du 22 mai 2017

Dernier commerce : examen des premières esquisses - modalités d'achat et d'occupation précaire par le commerçant actuel :

Validation de l'esquisse proposée par l'architecte et réflexion du CM sur la réduction de la surface de la salle de 71,05 m² (de 10 m² maximum) au bénéfice de l'augmentation de la surface de la cuisine et de la réserve de 5 m² environ et de l'augmentation de la surface des WC de 5 m² environ pour pouvoir avoir 2 WC.

Réhabilitation Prairie de l'Isle : approbation de l'AVP et avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre : Acceptation de l'Avant-Projet définitif pour la réhabilitation du lotissement de la Prairie de l'Isle et acceptation des variantes pour proposition à l'Appel d'Offres des entreprises sur les points suivants :

- Revêtements pavés
- Revêtements des parkings,
- Revêtement des sentiers piétons

Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre à 9 776.50 € HT soit 11 731.80 € TTC.

Cession terrain Neotoa à la commune de Brie : Accord du CM pour l'acquisition gratuite d'une partie des parcelles actuellement cadastrées section AA, numéros 295p., 296p., 297, 299p., et 302p., pour une contenance totale d'environ 105 m² (en incluant la parcelle n° 297, de 14 m²) afin de réaliser un chemin piétonnier et dit que la commune de Brie prendra à sa charge :

- les frais d'acte notarié, à recevoir par l'Étude de M^{es} BRANELLEC et ANDRÉ, notaires à JANZE
- les frais de géomètre.

Garantie d'emprunt Aiguillon construction (logements Coteau Sud 3) : Accord de garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 525 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 63393, constitué de quatre Lignes du Prêt.

Mutualisation : Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Janzé et la Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées, les communes d'Amanlis, d'Arbrissel, de Boistrudan, de Brie, de Chelun, de Coësmes, d'Éancé, d'Essé, de Forges-la-Forêt, de Marcille-Robert, de Martigné-Ferchaud, de Retiers, de Sainte-Colombe, de le Theil-de-Bretagne et de Thourie relatif à l'accord-cadre à bons de commande de fourniture d'accès internet et de réseau MPLS : L'objet du groupement de commandes est la mise en place d'un réseau VPN MPLS (SDSL ou ADSL/VDL)

pour l'ensemble des communes afin de permettre l'interconnexion sécurisée des différents sites avec la CCPRF. L'objectif est d'utiliser les serveurs de la CCPRF pour mutualiser les ressources et éviter les investissements importants lors des évolutions des systèmes d'informations. Le Conseil Municipal décide : (Vote : 13 voix pour, 1 abstention)

- D'adhérer au principe de partenariat avec la commune de Janzé et les 15 autres communes précédemment citées, ainsi que la Communauté de communes Au pays de la Roche aux Fées, dans le cadre d'un groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes telle que prévue en annexe, dont le coordonnateur sera la commune de Janzé ;
- D'autoriser le coordonnateur à lancer l'accord-cadre à bons de commandes de fourniture d'accès Internet et de réseau MPLS sous forme de procédure adaptée, et de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, à signer et notifier l'accord-cadre après avis de la commission informelle, ainsi que tous avenants à l'accord-cadre dans la limite de 10 % de leur montant initial. Chaque membre du groupement sera chargé d'exécuter l'accord-cadre ;
- De notifier la présente décision à la Communauté de communes et à la commune de Janzé.

Assurances : choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurance : Acceptation de l'offre de Delta consultant pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune (hors assurance du personnel) pour un montant de 960.00 € TTC.

Délocalisation temporaire de la salle des mariages : Les travaux de réhabilitation de la mairie en cours, la salle des mariages sera indisponible pendant environ 6 mois. L'organisation des mariages pourra se tenir à la salle l'Abri de l'Isle, rue du Stade à Brie.

Acquisition de matériel (remorque, compresseur à air, échafaudage, garde-corps, estrade) : Acquisition d'un échafaudage Tubesca X Tower chez SOFIBAC pour un montant de 1 880.00 € HT, d'un compresseur à air chez WELDOM pour un montant de 600.53 € HT et de retenir l'offre de DESMAREST pour une remorque de 5 149.00 € HT.

Voirie : examen devis marquage au sol : L'entreprise HELIOS est retenue pour un montant de 4 141.64 € HT.

Acquisition d'un jeu derrière la Bibliothèque : L'entreprise Direct Urbain est retenue pour un montant de 1 949.76 € HT.

DIA : parcelle AA n° 47, 14 rue de Bretagne : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur une partie de la parcelle référencée ZI 288 et décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur une partie de la parcelle référencée ZI 268.

Séance du 12 juin 2017

DIA AA 296 - AA 298 (NEOTOA - PARIS/SOUET) : Le CM décide de faire valoir son droit de préemption urbain sur une partie de la parcelle référencée AA 296 et de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la partie restante de la parcelle AA 296 et la parcelle AA 298.

DIA AA 303 (NEOTOA - BONNEAU) : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle référencée AA 303.

Rythmes scolaires : orientations : Le Conseil Municipal (14 voix pour et 1 blanc) décide de retenir l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires au 07 juillet 2017.

Commerce : examen du projet et acquisition : La proposition d'AJIMATERIEL pour un groupe électrogène EXPERT 5010 à 919.90 € HT ainsi qu'un kit brouette à 79.00 € HT est retenue.

DIA AA 175 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle référencée AA 175.

Séance du 16 juin 2017

Projet Commerce : Validation de l'Avant-Projet Sommaire et Acquisition : Le Conseil Municipal, à l'unanimité (VOTE : 14 voix pour) valide le projet concernant la réhabilitation du dernier commerce établi par l'architecte M. ORAIN et valide la poursuite du projet à savoir la réalisation de l'Avant-Projet définitif préalable au lancement de la consultation pour la réalisation des travaux et décide :

- la suppression de l'escalier intérieur pour l'accès à l'appartement à l'étage du commerce
- la pose du plafond pare-feu de l'ancienne salle bar-restaurant
- la réfection des toitures et le ravalement des murs seront proposés en variante lors de l'appel d'offres des entreprises
- l'accessibilité par escalier extérieur du toit terrasse de la cuisine et l'entrée de l'appartement sur ce même toit terrasse seront également proposés en variante.
- toutes subventions possibles seront demandées pour l'aménagement de l'appartement et son accessibilité.

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE : Le CM (Vote : 13 voix pour, 1 abstention) décide d'acquérir l'immeuble situé au 14 rue d'Anjou à BRIE (35150), cadastré section AA n° 77 et AA n° 133 d'une superficie de

696 m² pour un montant de 100 000.00 € et autorise M. le Maire à signer l'acte définitif de vente en l'étude de Me Jagault-Pellerin, Notaire à Corps-Nuds (35150). L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge de la commune de Brie et dit que les crédits sont ouverts au compte 2313 de l'opération n° 50 « Dernier commerce » du Budget Commune 2017.

MISSION ARCHITECTE : Le CM (VOTE : 14 voix pour) décide d'affermir la tranche conditionnelle de l'offre de l'architecte M. ORAIN pour permettre la poursuite du projet.

DIA : parcelle ZI 270 (La Moustière) : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle référencée ZI 270N et de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle référencée AA 179.

Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public à des fins commerciales : Annulation de la délibération n° 5 du 12 juin 2006 susvisée. Délégation de signature donnée au maire pour la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public à des fins commerciales pouvant aller jusqu'à 40 m², lesquelles autorisations donneront lieu à :

- redevance mensuelle de 20€ ≤ 10m²,
- redevance mensuelle de 30€ ≤ 20m²
- redevance mensuelle de 40€ ≤ 40m²

L'électricité sera comprise dans cette redevance, limitée à 16 Ampères. Tout mois commencé est dû.

Séance du 24 Juillet 2017

Rénovation énergétique salle polyvalente : (voir tableau ci-dessous) choix des offres : Au regard de l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre M. Thomas BONNIN, Architecte, le CM décide de retenir :

Acquisition d'un immeuble : parcelles AA 77 et AA 133 : Acquisition du bien situé au 14 rue d'Anjou pour un prix total de 103 130.00€ (Vote: 13 voix pour)

Modification du tableau des effectifs : Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{re} classe et création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial.

DIA parcelle ZI 293 (La Moustière) : Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle référencée ZI 293.

Séance du 18 septembre 2017

Bail commercial pour le Baiona : Signature du bail commercial et adoption de la proposition de loyer et de durée.

Vœu pour un lycée : Soutien à l'implantation d'un lycée public d'enseignement général et technologique à Janzé, pour une meilleure équité territoriale et une meilleure égalité des chances.

Travaux salle polyvalente et mairie : avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre : Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de Maîtrise d'œuvre.

Stade -Travaux concernant les réserves de matériel : examen de devis : Acceptation de l'offre avec variantes de l'entreprise Menuiserie Mulonnière pour un montant de 2239.31 € H.T

DIA lot le coteau sud 3 : le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle référencée AA 273.

Finances : admission de titres en non-valeur : Acceptation d'admettre en non-valeur le titre d'un montant de 4.50 €.

Finances : Décision modificative du Budget Communal (solde du compte d'avances 238, relatif à la construction de l'Abri de l'ISE et modification nécessaire pour les travaux au stade) : Émission d'un mandat d'ordre budgétaire au compte 21318 et d'un titre d'ordre budgétaire au compte 238 pour 311 307.85 €.

Répartition du produit 2016 du produit des amendes de police : Approbation du financement et s'engage à exécuter

les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

CCPRF : Modification des statuts de la communauté de communes : ajout de compétences obligatoires et facultatives relatives à la GEMAPI : A 6 voix pour, 1 voix contre (et 7 abstentions)

• Ajout dans les statuts de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées la compétence obligatoire suivante, à compter du 01/01/2018 :

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement conformément à l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités territoriales ;

• Ajout dans les compétences facultatives des statuts de la Communauté de communes, à compter du 01/01/2018 un article 10 intitulé « environnement » et comprenant :

- la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- la lutte contre la pollution ;
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Notification de la présente décision à la Communauté de communes.

CCPRF : charte de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale : Signature de la charte de partenariat contractualisant avec la CCPRF.

Informations et questions diverses : Attribution d'une subvention au Groupe de Secours Catastrophe Français (ONG de sapeurs-pompiers suite à la récente catastrophe naturelle survenue dans les Antilles Françaises d'un montant de 100 €.

ESTIMATION APD	LOTS	OFFRES RECALEES	PSE 1	PSE 2	PSE 3	PSE 4	PSE 5	PSE 6	OFFRES RETENUES	Observations
10 130 €	Lot n°1 DEMOLITION - DESAMBIAGE HOUSSE	13 880.00 €	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13 880.00 €	
8 800 €	Lot n°2 TERRASSEMENT - VMD - SO CORREA	15 181.81 €	17.40 €	145.58 €	127.52 €	0.0	0.0	0.0	15 221.88 €	tarifs de gavage forte
12 000 €	Lot n°3 CHARPENTE - OSSATURE BOIS DARRAS	8 842.45 €	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8 842.45 €	
25 800 €	Lot n°4 COUVERTURE - ETANCHÉITE - SARDAGE JAVROT	13 376.38 €	8 800.04 €	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13 376.38 €	
8 700 €	Lot n°5 MENUISERIES EXTERIEURES SERIAL FOR	7 080.00 €	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7 080.00 €	
10 200 €	Lot n°6 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT AUXUR	22 163.85 €	286.77 €	181.37 €	248.20 €	181.36 €	0.00 €	0.00 €	22 163.85 €	
12 100 €	Lot n°7 CLIMATISERIES - ISOLATION CLEMENT AMPLACEMENT	28 182.48 €	600.50 €	534.25 €	257.75 €	0.0	0.0	0.0	23 428.50 €	variante lame de bois en rampart - 4448817
1 700 €	Lot n°8 FAUX PLAFONDS ISOCOR	3 307.08 €	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3 307.08 €	
16 300 €	Lot n°9 REVETEMENTS DE SOL - FAIENCE BARBOT PLANCHARD	8 143.78 €	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8 143.78 €	
9 000 €	Lot n°10 PEINTURE THIERRY	11 510.44 €	472.50 €	83.18 €	485.70 €	707.34 €	0.0	0.0	9 245.79 €	variante finition 8 années
23 000 €	Lot n°11 PLUMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION ANVOJA	22 000.00 €	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	22 000.00 €	
10 300 €	Lot n°12 ELECTRICITE - CPO - CPA ICO	16 000.00 €	670.12 €	447.78 €	45.44 €	0.0	0.0	0.0	13 815.76 €	aménagement intérieur salle conseil + salle LBD
144 300.00 €		TOTAL en € HT	181 000.30 €						180 785.25 €	

Séance du 9 octobre 2017 :

Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP) : Facturation de la ROPD Gaz pour un montant de 129 €.

Division-bornage lot prairie : Choix du géomètre : Jean-Yves LABBE, géomètre, a été retenu pour un montant de 600 € H.T et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Finances : Décisions modificatives du Budget Communal (dotation amortissement pour le budget principal et levée de garantie pour les travaux de l'église) : Autorisation de transfert de crédits de l'opération 54 (réfection bourg) vers l'opération 17 (église) pour un montant de 5 696 € et autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.

Séance du 13 novembre 2017

CCPRF : Demande subvention au titre du Fonds de concours pour « la sauvegarde du dernier commerce »

État : Demande subvention au titre du DSIL - contrat de ruralité pour « la sauvegarde du dernier commerce »

Département : Demande subvention au titre du Bouclier rural pour « la sauvegarde du dernier commerce »

Finances : Décision modificative du budget communal (pour opération 48)

Adaptation du marquage au sol consécutif au changement du plan de circulation : Prise en Charge de prestations supplémentaires pour un montant total de 4680.76 € HT

Taxe d'aménagement 2018 : Maintient des taux de la taxe d'aménagement tels que décidés par les délibérations du 14/11/2011, 25/11/2013 et 16/11/2015.

Création d'une Régie de Recettes (débit de boissons temporaire) autour des manifestations culturelles communales : Création de la régie temporaire de débit de boissons à l'occasion du FEST-NOZ organisé chaque année, désignant Mme BORDELET Michèle régisseur de cette régie temporaire.

CCPRF : Marché audit et géo référencement des réseaux d'éclairage public (groupement de commandes) : (Vote : 1 contre, 13 pour), réalisation de la Phase A sous maîtrise d'œuvre de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux fées » (CCPRF), report de la décision de réalisation de la Phase B dès lors qu'il y aura un coût précis pour sa réalisation et que le budget nécessaire aura pu être dégagé.

Soutien à la proposition de l'AMRF sur Loi-cadre en faveur de la commune et de la ruralité

Sollicitation fonds de concours CCPRF - entretien plan

Redevance d'Occupation du Domaine

Public - Orange : Facturation de la ROPD Orange pour un montant de 3 401.62 €

CCPRF : Rapport de la Commission d'Évaluation Locale des Charges Transférées (sur certaines zones d'activité communales) : Approbation du rapport de la CLEST établissant le montant des charges transférées figurant ci-dessus qui seront déduites des attributions de compensation des communes de Amanlis, Janzé, le Theil-de-Bretagne, Retiers et Martigné-Ferchaud.

Séance du 4 décembre 2017

Travaux de réhabilitation du dernier commerce : choix des offres. Le CM décide d'attribuer le marché à :

- l'entreprise TNS, pour le lot n° 1 DÉMOLITION - DÉSAMIANTAGE, pour un montant de 26 837.42 € HT ; ainsi que l'option pour un montant de 6 795.33 € HT
- l'entreprise Gaulay, pour le lot n° 2 GROS OEUVRE, pour un montant de 43 471.13 € HT ;
- l'entreprise Darras, pour le lot n° 3 CHARPENTE, pour un montant de 24 859.23 € HT ;
- l'entreprise Moquet-Peltier, pour le lot n° 4 COUVERTURE, pour un montant de 13 879.25 € HT ainsi que l'option pour un montant de 14 055.78 € HT ;
- l'entreprise Duval, pour le lot n° 5 ÉTANCHEITÉ, pour un montant de 10 000.00 € HT ;
- l'entreprise Mulonnière, pour le lot n° 6 MENUISERIES, pour un montant de 22 683.37 € HT ;
- l'entreprise Brel, pour le lot n° 8 CLOISONS - FAUX-PLAFONDS - ISOLATION, pour un montant de 25 237.34 € HT
- l'entreprise Air V, pour le lot n° 10 PLOMBERIE - SANITAIRES, pour un montant de 13 139.21 € HT ; ainsi que l'option pour un montant de 1 242.69 € HT ;
- l'entreprise Air V, pour le lot n° 11 CHAUFFAGE, pour un montant de 20 323 € HT ;
- l'entreprise LBS Carrelage, pour le lot n° 12 CARRELAGE - FAIENCE, pour un montant de 13 618.56 € HT ;
- l'entreprise Ferreira-Rubin, pour le lot n° 13 PEINTURE, pour un montant de 8 684.10 € HT ; ainsi que l'option pour un montant de 3 207.02 € HT
- l'entreprise Alliance Froid, pour le lot n° 14 CHAMBRE FROIDE, pour un montant de 6 100.00 € HT ;
- Les lots Serrurerie et Électricité sont infructueux.

Contrats d'assurances - procédure adaptée : choix des offres : Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché pour les lots suivants :

- Lot 1 : Dommages aux biens : Groupama est retenu pour un montant de 1 633.65 €,

- Lot 2 : Responsabilité civile : SMACL est retenue pour un montant de 1 019.15 €,
- Lot 3 : L'offre pour le lot n° 3 (protection juridique / protection fonctionnelle) sera non attribuée, au motif qu'une seule offre a été reçue et que celle-ci est jugée inacceptable.
- Lot 4 : Véhicule à moteur SMACL est retenue pour un montant de 1 212.94 €.

RH : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire).

D.I.A parcelles n° AA 145 et AA 205 : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur les parcelles référencées AA 145 (18 rue de Bretagne) et la parcelle n° AA 205 (2 allée de la Mairie).

Finances : Décision modificative n° 1 du budget assainissement (chapitre 66) : Le Conseil Municipal décide de modifier le BP 2017 comme ci-dessous :

Dépense de fonctionnement : Chapitre 66 : Article 66111 : + 430.42 € Dépense de fonctionnement : chapitre 022 : - 430.42 €.

Finances : Annulation de la Décision Modificative n° 2 (dotation amortissement pour le budget principal et levée de garantie pour les travaux de l'église) : Autorisation du transfert de crédits de l'opération 54 (réfection bourg) vers l'opération 17 (église) pour un montant de 5696 € et annulation de la délibération n° 2 pour la remplacer par la délibération suivante : Afin de pouvoir procéder à la levée de garantie concernant les travaux de renforcement sur le croisillon sud de l'église, Monsieur le Maire propose d'établir une Décision Modificative du budget communal. En effet, 5696 € sont requis par Quelin Nord Ouest.

Finances : de la Décision Modificative n° 1 (dotation amortissement pour le budget principal et levée de garantie pour les travaux de l'église) annule et remplace la délibération du Conseil Municipal n° 8 en date du 18 septembre 2017 : Budget commune - décision modificative n° 4 :

- Dépenses investissement Chapitre 041 - Article 21318 : + 311 307.85 €
- Recettes investissement Chapitre 041 - Article 238 : + 311 307.85 €

Finances : Budget communal : Décision Modificative n° 5 : création d'une opération n° 52 « Stade » Budget commune - décision modificative n° 5.

- Dépenses d'investissement Opération 52 Stade - Article 2312 : + 3 000 €
- Dépense d'investissement opération 56 Voirie 2017 - Article 2015 : - 3 000 €

CCAS

Repas intergénérationnel

Le CCAS a organisé, comme chaque année, un repas intergénérationnel le lundi 3 juillet et le vendredi 15 décembre 2017.

C'est un grand moment de partage et de convivialité entre les aînés du club de l'amitié et les enfants de l'école.

Ces repas pris en commun sont appréciés de tous.

Repas des aînés

Comme chaque année, les aînés de la commune âgés de 70 ans et plus, ont été conviés le samedi 18 novembre 2017 à un repas organisé par le CCAS.

Sont aussi invités les aînés qui ont quitté la commune en 2017 ou antérieurement s'ils ont gardé un lien associatif avec la commune.

34 personnes ont répondu à l'invitation.

Le repas a été servi par les 2 jeunes de l'opération argent de poche.

C'est toujours un grand moment de convivialité, où chants et histoires se succèdent avec bonheur.

Les personnes qui n'ont pu participer pour raison de santé, se sont vu offrir un coffret-cadeau.

Seniors en vacances

Depuis 2008, les CCAS de Brie, Janzé, Amanlis, Essé, Le Theil de Bretagne et Retiers organisent 5 jours de vacances, subventionné par l'ANCV, à l'intention des personnes de plus de 60 ans et des handicapés de plus de 55 ans.

Le CCAS de Brie a co-organisé avec le CCAS de Janzé, un séjour à Plestin les Grèves - 22, au Manoir de Kérallic, du 26 au 30 juin 2017.

Le CCAS de Janzé a organisé le séjour, le voyage, le pot de retour et le repas de retrouvailles, mais les inscriptions étaient gérées par le CCAS de Brie qui était en charge de la partie financière.

Il en sera de même pour 2018 avec le CCAS d'Essé qui sera chargé d'organiser le voyage.

Cette co-organisation nous est imposée par l'ANCV qui ne souhaite qu'un seul interlocuteur pour l'attribution de la subvention, suite à une réorganisation interne.

Les 47 participants, dont 10 Briens, ont pu faire une excursion sur le site du Yaudet, visiter les enclos paroissiaux de Saint Thégonnec et Guimilliau, découvrir le marché de Lannion et se balader sur la côte de granit rose.



Le temps très moyen a un peu perturbé le programme, mais l'impression générale.

Activité pour les 13-16 ans

Une sortie karting a été proposée le samedi 13 mai 2017 aux jeunes de 13 à 16 ans.

Sept jeunes ont pris beaucoup de plaisir sur le circuit de St Aubin des Landes pendant 2 heures.

Ils sont tous volontaires pour renouveler l'opération.

Dispositif "argent de poche"

Comme en 2017, il est proposé aux jeunes de la commune, âgés de 16 à 18 ans, de participer à l'opération «argent de poche».

Trois jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2017.

Encadrés par les agents techniques, ils ont réalisé quelques travaux en juillet et août sur des séances de 3H chacune, et rémunérées 15€ la séance (aide à l'entretien des abris-bus, aide au service des poubelles, aide au désherbage...)

Certains n'ont fait qu'une ou deux séances, car ils n'étaient pas disponibles aux dates proposées mais étaient tous volontaires pour le service du repas des aînés du 18 novembre.

L'opération est reconduite en 2018.

Merci de vous inscrire dès que possible en Mairie.

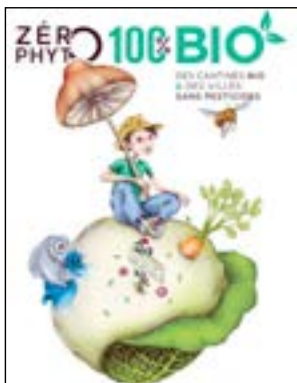


En route vers le «Zéro Phyto»

Avec le vote par l'Assemblée nationale, le 23 janvier 2014, de la loi interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, la marche vers le « zéro phyto », enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement, dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif. Au-delà des seuls parcs et jardins, c'est un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par ce virage (voirie, bâtiments, espace public...). Avec bien sûr, à la clé, un impact non négligeable sur l'eau et les milieux naturels.

Sur la commune de BRIE, Éric et David ont entamé depuis plusieurs années un travail qui a mené au « zéro phyto » en :

- entretenant les espaces naturels et prairies 1 à 2 fois par an. Pour cela ils font soit du broyage ou soit de préférence du foin avec l'aide des agriculteurs de la commune.



- entretenant les allées et aires sablées avec un désherbeur mécanique.

- tondant au maximum les gazons en mode mulching, les zones restantes sont tondues et les tontes ramassées sont utilisées en couvre sol.

- broyant toutes nos tailles des haies. Celles-ci servent en couvre sol et paillage des massifs d'arbustes afin de limiter la pousse de mauvaises herbes et de revitaliser la vie microbienne du sol.

- entretenant les voiries avec un désherbeur thermique et du balayage.

- en désherbant le cimetière de façon manuelle, mécanique ou thermique.

Les services techniques de BRIE ont mis en œuvre une gestion différenciée des espaces publics afin de gérer au mieux les zones en fonction de leurs destinations. Cela a permis d'arriver aujourd'hui au « Zéro Phyto » effectif !

Rapport annuel du SPANC 2016

Assainissement Non Collectif

CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE

Le S.P.A.N.C de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées gère un ensemble de 16 communes ; ce qui correspond à environ 4000 installations d'assainissements non collectifs sur l'ensemble du territoire.

Le S.P.A.N.C doit assurer certaines prestations qui lui sont obligatoires et d'autres prestations qui restent facultatives.

Le service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées assure différentes prestations :

- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
- Instruction d'un dossier de demande de certificat d'urbanisme
- Instruction d'un dossier de réhabilitation ou de construction neuve
- Contrôle de la réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée
- La visite supplémentaire sur le terrain

TARIFICATION

Les différentes prestations assurées par le S.P.A.N.C sont soumises à une tarification (cf tableau tarification ci-dessous). Les tarifs sont fixés par Délibérations et susceptibles d'évoluer chaque année sur décision de la Communauté de Communes.

Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018 :

	Montant TTC
Instruction d'un dossier de demande de certificat d'urbanisme	32.00 €
Instruction d'un dossier de réhabilitation ou de construction neuve	50.00 €
Contrôle de la réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée	106.00 €
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante	66.00 €
La visite supplémentaire sur le terrain	61.00 €

Contrôle de bon fonctionnement :

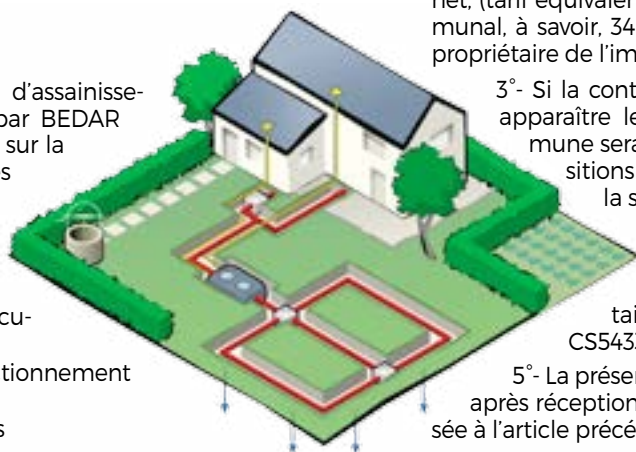
Sur la commune de Brie, ce sont 3 contrôles de Bon Fonctionnement qui ont été effectués. Chaque installation contrôlée a fait l'objet d'un avis : Dispositif présentant un bon fonctionnement (ou absence de défaut), dispositif à surveiller (ou installations soumises a recommandations) et Dispositifs à risques (ou installation non conforme / absence d'installation).

Il a été réalisé 3 contrôles de bon fonctionnement pour transaction immobilière.

CONCLUSION

Le bilan du Service Public d'assainissement Non Collectif réalisé par BEDAR Ingénierie pour l'année 2016, sur la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées est le suivant :

- **76** contrôles de conception
- **43** contrôles de bonne exécution des travaux
- **248** contrôles de bon fonctionnement dont 101 ventes
- **7** contrôles supplémentaires



Assainissement Collectif :

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	57.12 €
Part proportionnelle	Le m ³	1.60 €

Participation au financement de l'assainissement collectif (PAC) :

	Tarif au 1/01/2017	Proposition au 1/01/2018
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) Pour constructions nouvelles et existantes :	689.80 €	696.70 €

Lors de sa séance du 18 septembre 2017, le Conseil Municipal de Brie a décidé de rendre obligatoire le contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement collectif, suite à de nombreuses sollicitations de notaires et de facturer cette prestation comme tel :

1°- a) Le contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement collectif et de sa conformité est obligatoire préalable à la vente de tout immeuble bâti, pour autant que ledit immeuble soit équipé d'une quelconque arrivée ou évacuation d'eau, et en outre qu'il soit situé en zone d'assainissement collectif déterminée en application de l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales.

b) Le contrôle sera effectué par les services techniques de la Commune.

c) Le coût de ce contrôle est fixé à la somme de 68,70 € net, qui sera à la charge du demandeur ou de son mandant. (tarif équivalent à 2 fois le coût horaire d'un agent communal, à savoir, 34,35 € pour 2017)

d) Le certificat de conformité délivré à l'issue du contrôle est valable pendant une durée de trois ans à compter de sa date, pour autant qu'il n'ait pas été réalisé dans l'intervalle de travaux modifiant les installations d'évacuation des eaux.

2°- a) En cas de non-conformité, une contre-visite sera effectuée dans les six mois à l'initiative de la Commune, ou plus tôt à l'initiative du propriétaire de l'immeuble.

b) La contre-visite sera effectuée par les services techniques de la Commune.

c) Le coût de cette contre-visite est fixé à la somme de 34,35 € net, (tarif équivalent à 1 fois le coût horaire d'un agent communal, à savoir, 34,35 € pour 2017) qui sera à la charge du propriétaire de l'immeuble à la date du contrôle.

3°- Si la contre-visite visée à l'article précédent faisait apparaître le maintien de non-conformité, la Commune serait en droit de faire application des dispositions des articles L1331-2 et suivants du code de la santé publique.

4°- Une ampliation des présentes sera notifiée par courrier recommandé à la Chambre départementale des Notaires d'Ille et Vilaine 2 Mail Anne Catherine CS54337 35043 Rennes cedex.

5°- La présente décision entrera en vigueur deux mois après réception par son destinataire de la notification visée à l'article précédent.

Conseil Municipal des Jeunes

La mandature 2015-2017 s'est achevée en juin dernier pour les 14 jeunes élus.

Bilan des actions initiées par le CMJ et réalisées au cours du mandat :

Circuit VTT : inauguré le 23/06/2017



Aires de jeux

Une première structure en robinier a été installée en septembre 2016 au plan d'eau pour les 4-14 ans

La seconde structure «pitchoune» vient d'être installée derrière la bibliothèque en remplacement de la structure vandalisée au printemps.

Distributeurs de sachets pour les promenades des chiens dans les lieux publics :

3 distributeurs vont bientôt être installés :

- 2 à l'entrée du plan d'eau
- 1 à l'entrée du terrain de foot

Foire aux livres :

La première foire aux livres, ouverte à tous, s'est tenue le 14 mai 2017 de 9 h à 12 h à la Salle «l'Abri de l'Ise».

Elle a été co-organisée par l'association locale Familles Rurales et des élus de la commission enfance jeunesse.

C'est une action qui sera renouvelée tous les ans au printemps.

Tous les projets répertoriés n'ont pu être réalisés, mais la plupart des actions ont permis le remplacement ou l'aménagement de structures désuètes ou non conformes aux nouvelles normes en vigueur.

L'action se poursuit avec l'élection de 12 nouveaux conseillers municipaux des jeunes le 13 octobre dernier, dont 4 du CMJ précédent. Ils étaient seuls à avoir répondu à l'invitation adressée aux 49 collégiens de Brie.

Ils se réuniront environ 3 fois par an pour réfléchir à la réalisation de projets concrets utiles à l'ensemble des jeunes de la commune, voire moins jeunes.

Nouveau CMJ 2018-2020 :

Les 49 collégiens de la commune ont été conviés le 13 octobre à une réunion pour l'élection d'un nouveau conseil municipal de jeunes.

Douze d'entre eux se sont présentés à cette réunion et se sont engagés à assurer une mandature de 2 ans.

La première réunion plénière s'est déroulée le 24 novembre et une seconde est prévue en janvier 2018, pour transformer les idées émises en projets et constituer

des groupes de travail.

Enfance - Jeunesse

Ouverture de l'espace jeune à l'année

Pour permettre la participation des jeunes de Brie, de 12 à 17 ans, aux activités du réseau jeunesse de la communauté de communes, il a été acté l'ouverture supplémentaire de l'espace jeunes encadré par un animateur diplômé :

- 2 demi-journées pendant les petites vacances (sauf Noël)
- 3 heures le vendredi soir tous les 15 jours pendant la période scolaire

L'intégration au réseau est maintenant effective et 9 jeunes de l'espace de Brie ont participé à la journée gratuite «so-quest» le 27 octobre à Janzé.

Cette journée, transport compris, était totalement gratuite pour les familles.

Rétrocession des biens fonciers communaux



La commune de Brie a lancé une procédure groupée de rétrocession de biens fonciers communaux (anciens chemins, délaissés...), suite à la demande de quelques particuliers.

En octobre 2017, ces particuliers ont été invités, par courrier, à confirmer leur souhait d'acquisition. Ils avaient jusqu'au 30 novembre pour le faire.

Ce n'était que la première phase d'une longue procédure nécessitant une enquête publique, le recours à un expert-géomètre et une estimation par les services des Domaines. Les conclusions de l'enquête seront déterminantes pour une prise de décision, au cas par cas, par le conseil municipal.

Commission Culture Brie

L'équipe dynamique de la Commission « Sport-Culture-Loisirs » de Brie composée de :

G. RIGAudeau, B. PELLETIER, D. CANTELET A. PERRIN, M. BORDELET, K. BARRE et M. GUENE.

Cette commission a organisé en 2017 les spectacles suivants :

- le samedi 25 février : Un Fest-noz avec 4 Groupes de musiciens : Ourawen, Tchikidi, Duo Kerno Buisson et Diskuizh. C'était une première avec plus de 100 personnes présentes, ce spectacle sera renouvelé en 2018.
- Le dimanche 8 octobre : Le groupe musical Barbatruc, associé au festival du Grand Soufflet et en collaboration avec la CCPRF. De nombreux Briens et Janzéens étaient présents (170 personnes) pour applaudir les cinq musiciens pour ce festival d'accordéon.
- Le vendredi 10 novembre : La compagnie Patrick Cosnet a joué une pièce de théâtre intitulée « Entre toutes les Femmes ». Ce spectacle est une sorte de fenêtre ouverte sur un microcosme

d'où l'on aperçoit des douleurs mais aussi de l'amitié et des rires ; l'association Cultur'ailles de Brie nous a fait le plaisir de jouer en première partie « le permis de conduire ».

Festivités programmées pour 2018 :

- **Le 3 février 2018** nous recevrons une conteuse qui enchantera les enfants par ses histoires.
- **Le 17 février 2018**, un Fest-noz sera organisé de nouveau à la salle l'Abri de l'Ise, nous souhaitons que tous les amateurs de musique bretonne soient au rendez-vous.

Nous espérons accueillir également une troupe de théâtre.

Tous ces spectacles ont lieu à la salle l'Abri de l'Ise. Nous voudrions également développer des animations au théâtre de verdure près du plan d'eau de Brie. Des contacts ont été pris avec de jeunes musiciens pour l'été 2018.

Nous essayons de proposer un éventail de spectacles afin d'intéresser le plus grand nombre de Briennes- Briens.

Week-end des 3, 4 et 5 juin 2017 à BRIE (35)

Cette année, les « BRIE DE FRANCE » sont venus dans notre commune de BRIE pour une rencontre amicale et découvrir notre belle région.

Après un accueil chaleureux autour du pot de bienvenue traditionnel, nous leur avons présenté...

le programme du week-end.

Le samedi, nous avons effectué une visite du Parlement de Bretagne à RENNES et découvert le centre historique de la ville. Les invités ont apprécié le « voyage » en métro ou en car.

Le dimanche, grâce à une météo favorable, nous avons pu leur proposer un pique-nique à la Roche aux Fées et découvrir le site (mégolithes). L'après-midi, nous avons fait une escale à PIRE S/ SEICHE pour la visite du château des Pères, accompagnée par un groupe de musiciens bretons.

Lundi, certains sont restés pour visiter

l'entreprise PODIOM (véhicules spécifiques de publicité) qui a beaucoup intéressé le public présent (invités et Briens/Briennes)

Une exposition de costumes bretons a été présentée dans la salle, également appréciée.

Les repas pris en commun dans notre belle salle multifonction se sont déroulés dans la bonne humeur et la convivialité. La soirée bretonne et le repas festif avec des produits du terroir ont conquis l'assemblée.

Lors de l'assemblée générale annuelle, il a été décidé que la prochaine rencontre aura lieu à BRIE (Charentes) du 28 avril au 1^{er} mai 2018.

L'organisation de ce week-end vous sera précisée ultérieurement.

Nous vous rappelons que ce rassemblement est proposé à tous les habitants



de Brie. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de l'association Briens-Briennes (Mme BORDELET et M. HORVAIS) pour le 15 janvier 2018.



Liste des associations briennes

Nom de l'Association	Contact Président(e)	Téléphone
Les 1001 Fleurs	Jean-Paul GUICHARD, 9 Rue de Bretagne	02 99 47 18 42
A.P.E.L Ecole Privée	Anastasie LEBREUILLY, 8 rue du Coteau	06 81 20 29 28
O.G.E.C. Ecole Privée	Alexandra MARVIE, 28 Rue de Bretagne	02 99 47 37 60
Club de l'Amitié	André BERTHELOT, 10 Rue de Bretagne	02 99 47 02 79
Donneurs de sang	Maryline BRULE, La Sancerie	02 99 47 17 34
Étoile Sportive Brie	Philippe DENIS, 22, allée de la Prairie	02 99 47 07 40
Forme et Loisirs	Ida PINAULT, Les Ruisseaux	02 99 47 06 59
Point-Virgule	Gérard RIGAUDEAU, Maubusson	02 99 47 31 42
La Saint-Hubert	Bernard LAINÉ, Les Hauts Noyers	02 99 47 08 58
Secours Catholique	Marie-Hélène FAUVEL- 24 rue Jean Marie Lacire (salle l'Étincelle) - Janzé	06 40 12 42 97
U.N.C. Anciens Combattants	Jean AUBIN, Beauchêne	02 99 47 18 89
Familles Rurales de Brie (ALSH)	Virginie BRULÉ, La Sancerie	07 62 76 08 08 02 99 47 07 75
Comité des fêtes	Jean Paul BAZIN, 5 Rue Pierre et Marie Curie	02 99 47 05 02
Briens-Briennes 35	Raymond HORVAIS, Maison Neuve	02 99 47 09 43
Cultur'ailles	Bruno PELLETIER, 10 rue du stade	06 50 04 00 24
Graines d'Éveil	Linda PELLETIER, 10 rue du stade	06 26 47 11 23

E.S. Brie - Football



La saison 2016/2017 s'est terminée avec succès pour nos séniors puisque l'équipe A termine 1ère de sa poule en D3 et accède ainsi à la D2 pour cette nouvelle saison. Notre équipe B a également progressé puisqu'elle évolue désormais en D3. L'Équipe C, quant à elle, finit en milieu de tableau de D5.

Pour cette nouvelle saison, le club de l'ES Brie compte 70 licenciés (3 équipes de séniors et des vétérans toujours en entente avec le Club de Chanteloup).



Les membres du bureau

Président : Philippe DENIS
Vice-présidents : Joseph CORNU & Roger SANTOS
Trésorière : Alexia LESAGE
Trésorière adjointe : Julie ROULLIER
Secrétaire : Marine RAGUET
Secrétaire adjoint : Dominique DESILLE
Membres du bureau : Sylvain HERCOUET, Laurent LESAGE, Jean-Pierre JAMET, Jérémy ROBERT, Maxime COUPE, Nicolas ROBERT, Julien VAILLANT, Geoffrey DELGRANGES, José DA SILVA, Germain RISTOU, Tanguy HERVOUIN.

Nos sponsors

La boulangerie LESAGE de Janzé nous a de nouveau apporté son soutien cette année en sponsorisant cette fois-ci la tenue des trois gardiens de but.

Gwenaël Bagot a quant à lui sponsorisé un nouveau jeu de maillots aux couleurs de son auto-école Gwen Auto (présente à Janzé, Retiers, Corps-Nuds).

Leur aide est précieuse pour le club et tenons à leur renouveler toute notre reconnaissance.

Arbitre officiel du club

Notre arbitre, Pascal Ratier, ayant quitté la métropole pour rejoindre la Martinique ne pouvait plus nous couvrir auprès du District.

Aussi, afin de ne pas être pénalisé pour défaut d'arbitrage, Maxime Coupé, joueur et membre du bureau a passé avec succès son concours d'arbitre, il devient donc arbitre officiel du club, il arbitrera principalement le samedi les jeunes afin de lui laisser la possibilité de jouer le dimanche en senior.

Notre projet

Le club aimerait relancer les équipes de jeunes. Si votre enfant est intéressé, n'hésitez pas à nous en faire part sur denisphilippe3@neuf.fr. Cela va nous permettre de voir si ce projet est envisageable pour la prochaine saison et de vous en tenir informés personnellement.

Dates à retenir

- 24 mars 2018 : Soirée annuelle du Club
- 2 juin 2018 : 50 ans du Club
- Novembre 2018 : Soirée Brienne « Tournoi Fifa 2018 »

L'ES Brie vous souhaite une très bonne année 2018 ...



Amicale des donneurs de sang bénévoles

Quelles sont les différentes formes de dons ?

Le don de sang total est la forme de don la plus courante. Il permet de prélever en même temps tous les composants du sang : globules rouges, plasma et plaquettes qui sont ensuite séparés. Le don en aphasère est moins connu. Il permet de prélever un seul composant sanguin (plasma, plaquettes, globules rouges) au moyen d'un séparateur de cellules, les autres étant restitués au donneur au fur et à mesure du don. Il est également possible de prélever deux composants simultanément. On parle alors de don combiné ou d'aphasère combinée.

Comment se passe un don ?

Pour donner son sang, il ne faut pas être à jeun (il faut avoir pris un repas léger et avoir bu une boisson non-alcoolisée). Le don, quel qu'il soit, se déroule toujours en 4 étapes.

L'inscription

L'équipe de L'EFS enregistre votre dossier et vous remet le questionnaire que vous remplissez afin de préparer l'entretien pré-don.

L'entretien pré-don

Avant chaque don, vous rencontrez un personnel de L'EFS (médecin) qui réalise un entretien confidentiel accompagné d'un examen. Cela permet de vérifier votre aptitude au don de sang dans le respect de votre sécurité et celle du receveur.

Le prélèvement

Votre sang est prélevé par un(e) infirmière de L'EFS spécialement qualifié(e).

Le temps du repos et de la collation

Après avoir donné votre sang, vous restez une vingtaine de minutes dans l'espace collation. C'est aussi l'occasion de votre bonne récupération après le don, et c'est aussi, un moment d'échanges avec les autres donneurs et l'équipe de l'amicale présente.

Qui peut donner ?

Toute personne reconnue apte au don à l'issue de l'entretien pré-don peut donner son sang. Les donneurs de groupe O sont particulièrement recherchés car leur groupe sanguin permet de transfuser leurs globules rouges à un très grand nombre de patients. Si vous ne pouvez pas ou plus donner votre sang, n'hésitez pas à encourager vos proches à le faire. Bon à savoir : une femme peut donner son sang au maximum 4 fois par an et un homme 6 fois par an.

Et aussi !

Présentation de l'amicale

L'association de Janzé et ses environs comporte 10 communes :

Janzé, Brie, Chanteloup, Corps-Nuds, Saulnières, Le Petit-Fougeray, Essé, Boistrudan, Amanlis, et Piré-sur-Seiche.

Notre amicale est composée de 16 membres dont 3 femmes qui se partagent les postes de :

Présidente : Maryline Brulé

Secrétaire : Marie-Paule Chedemail

Trésorière : Annabelle Vilocet.

L'amicale propose un accueil « enfants » afin que les jeunes parents soient disponibles pendant le don !

Écho de l'amicale.

Lors de l'opération « Courir pour Curie, tous pour la vie » nous tenons un stand afin de promouvoir le don de sang. Nous y vendons des pommes « locales » dont le bénéfice est entièrement versé à l'opération « Curie ».



Voici les dates à retenir :

Mercredi 28 février 2018, salle des halles

Mercredi 16 mai 2018, salle des halles

Mercredi 25 juillet 2018, salle du chêne jaune

Vendredi 18 septembre 2018, salle des halles

Mercredi 12 décembre 2018, salle des halles

Vos représentants communaux :

Mme Maryline Brulé

Mr André Morel (Janzé)

EFS Rennes, Maison du don :

Rue Jean-Genest - BP 91614 - 35016 RENNES

Tél : 02.99.54.42.22

www.dondusang.net ou bretagne@efs.sante



1001 fleurs

Notre traditionnelle soirée commande de fleurs et plantes potagères a eu lieu le vendredi 24 mars 2017.

Vous avez planté des arbustes, une haie et ne savez pas comment ni quand la tailler ?

Une démonstration peut être organisée à la demande.

Date à retenir :

Vendredi 30 mars 2018 : Soirée commande de fleurs et plantes potagères à la salle polyvalente près de la mairie.

Bonne et heureuse année à tous.

Le président de l'association, **Mr Jean-Paul Guichard - 02 99 47 18 42**

Médiathèque de Brie

Ouverture au public :

- Mercredi et Jeudi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 - Samedi, de 10h00 à 12h00

Contact : 02 99 47 23 42 / bibliotheque.brie@laposte.net

Bébés Lecteurs : Une p'tite histoire passait par là...

Pour les tout-petits de 0 à 3 ans et leur parent ou assistante maternelle.

Inscription obligatoire auprès de votre bibliothèque.

Écouter des histoires, chanter des comptines, découvrir des albums, tout cela participe au développement de l'enfant, lui permet de s'approprier le livre dès son plus jeune âge :

Les Mardis de 9h30 à 10h15 le :

1 - Bébés Lecteurs :

- 16/01/2018 (musique)
- 13/02/2018 (une histoire passait par là)
- 27/03/2018 (musique)
- 24/04/2018 (une histoire passait par là)
- 22/05/2018 (musique)
- 12/06/2018 (une histoire passait par là)



Les enfants sont invités à :

- Lire les 4 ouvrages sélectionnés dans leur catégorie
- Se forger une opinion personnelle sur chacun des livres
- Voter ...

Prix A la Foli're

Le prix A la Foli're est un prix littéraire qui s'adresse aux lecteurs adultes des bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées invite ses lecteurs à lire 6 romans. Sélectionnés par des bibliothécaires et des bénévoles, ces romans entraînent à la découverte d'auteurs, de styles, d'histoires de vie... ..

Prix Kazabül

Le prix Kazabül est un prix littéraire qui s'adresse aux adultes de la Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées Le réseau des bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées, en partenariat avec L'association culturelle LE TREMA organise le prix BD adulte Kazabül Ce prix a pour but de favoriser la lecture de bande dessinées adultes...



2-La Tête dans les histoires :

- 21/02/2018
- 18/04/2018
- 30/05/2018

Prix littéraires :

Prix Tatoulu

Le Prix Tatoulu est une spécificité du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes. Créé à l'initiative de la bibliothèque de Martigné-Ferchaud, ce prix fête cette année ses 19 ans d'existence. Ce prix littéraire est attribué par les enfants de CE1, CE2, CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}, et aussi les 4^{ème}, 3^{ème}.



Graines d'éveil

Depuis 4 ans, l'association "Graines d'Eveil" aidée par Emilie DUFIL, animatrice du RIPAME, accueille tous les vendredis matins (de 9h15 à 11h15) les enfants, de la naissance à leur rentrée à la maternelle.

Durant ces matinées, diverses activités sont proposées (création, motricité, chant, sortie en extérieur,...). Ils apprennent ainsi à être ensemble, à partager et à respecter les règles dans le but de les préparer à l'école.



"Graines d'éveil" organise également des sorties découvertes, bébés nageurs,...

Dates à retenir en 2018 :

- Juin : Sortie de fin d'année
- Décembre 2018 : kermesse de Noël (ouvert à tous) + vide grenier enfants (emplacement sur réservation)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la présidente de l'association :

Madame Linda PELLETIER au 06 26 47 11 23.



Gymnastique Saison 2017-2018

Renseignements : 02 99 47 06 59 ou 06 02 67 23 11

Où : Salle « l'Abri de l'Isle »

Quand : Tous les lundis et/ou jeudis de 19h15 à 20h15

L'association « Forme et Loisirs » propose une activité physique et de détente pour tous les goûts : gym tonique, renforcement musculaire, gainage, abdos fessiers, cardio, stretching, ...

L'activité encadrée par notre animatrice expérimentée est facilitée par l'utilisation de différents matériels adaptés : balles, ballons, anneaux, cerceaux, quilles, plots, steps, cordes à sauter, bandes élastiques, tapis de sol, voire raquettes, petites haltères, disques « gliding »...

Deux options au choix sont proposées aux personnes intéressées.

La cotisation annuelle dépend de l'option choisie :

- une séance hebdomadaire : 70 €
- deux séances hebdomadaires : 110 €
- Pour les personnes qui le souhaitent :
(IL EST ENCORE POSSIBLE DE S'INSCRIRE)

L'équipe vous souhaite une Bonne Année 2018.



Paroisse Sainte-Anne en Pays de Janzé

La communauté chrétienne de Brie fait partie de la paroisse Sainte-Anne en pays de Janzé.

Accueil :

L'accueil paroissial a lieu au Presbytère de Janzé, **11, rue Abbé Michel Sourdin, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h 30. Le samedi, de 9 h 30 à 12 h. Tél : 02 99 47 05 11.**

La Paroisse Ste Anne sur internet :

- Mail : paroisse.ste.anne.janze@orange.fr
- Site : <http://paroissesainteanne.wifeo.com>
- Page facebook :
<https://www.facebook.com/paroissesainteanne>

Des prêtres et diacres au service de la paroisse :

- Curé de la paroisse : Père Franck Téhel
- P. Guillaume Camillerapp P. Vincent Massengo,
P. Hyacinthe Desmots, P. René Tronel.
- Jean-Louis Soulez et Alain Crocq, diacres permanents.

Messes :

Messe dominicale : la messe anticipée du dimanche a lieu tous les samedis à 18h30 en l'église Notre Dame de l'Assomption de Brie.

Messe en semaine, chaque jeudi à 9h00 à la salle paroissiale.

Une école catholique à Brie, l'école du Sacré-Cœur, propose des temps de célébrations et un éveil religieux aux enfants.

La vie paroissiale au long de l'année :

Depuis un an, la messe du samedi soir est célébrée en l'église de Brie. Elle rassemble des personnes de 13 communes de la paroisse Ste-Anne. Très vite, cette messe centrale et fixe a fait l'unanimité de la communauté. L'animation liturgique est prise en charge par les équipes de Brie et de la paroisse. L'église est toujours bien fleurie, bien entretenue et ouverte. Située au cœur du village beaucoup aiment venir s'y recueillir. La paroisse a vu

aussi au cours de cette année, la restauration des salles de l'Étincelle à Janzé qui regroupent toutes les activités de catéchèse, de préparation aux sacrements de baptême, de mariage, ainsi que l'accompagnement des obsèques. Ainsi, la paroisse entre bien dans l'orientation du pape François d'une Eglise ouverte et attentive à la proximité.

P. Franck Téhel



Club de l'amitié

En 2017, le club compte 50 adhérents.

Le Président et tous les membres souhaitent de nombreuses et nouvelles adhésions pour 2018.

Les membres du Club se réunissent les 1^{er} et 3^e jeudi du mois à la **salle l'Abri de l'Ise**, autour de la table pour des parties de belote ou de triomino.

Programme des activités 2018 :

- **18 janvier 2018** - Assemblée générale annuelle (élection du 1/3 sortant) suivie de la traditionnelle galette des rois - Élection des membres du Conseil d'administration et compte-rendu des comptes de l'année écoulée
- **1^{er} février 2018** - Crêpes pour la chandeleur.
- **22 avril 2018** - Repas de printemps, salle Abri de l'Ise (option pour le BAIONA si ouverture)
- **20 octobre 2018** - Repas d'automne.
- **20 décembre 2018** - Bûche de Noël.

UNC-AFN

L'association des anciens combattants se mobilise comme chaque année pour commémorer les dates de l'armistice des 8 mai et 11 novembre.

La réunion du secteur de Rennes Sud qui regroupe 29 associations d'anciens combattants s'est déroulée à Brie, à la salle l'Abri de l'Ise, le samedi 28 octobre 2017.

L'année 2018 ne sera pas moins riche en événements puisqu'elle marquera le centenaire de la fin de la guerre 1914-1918. Il faut rappeler aux jeunes générations ce que nos ancêtres ont vécu pendant cette grande guerre et qui a fait tant de morts.

Nous souhaitons que pour cette commémoration du **11 novembre 2018**, une grande mobilisation se fasse pour honorer tous nos disparus.



Le 1^{er} septembre 2018, le congrès départemental de l'UNC se déroulera à Janzé.

Le 5 décembre 2018, le rassemblement cantonal (Amanlis, Boistrudan, Brie, Janzé, Piré sur Seiche) se déroulera à Brie.

Pour perdurer dans le temps, notre association souhaiterait accueillir des soldats de France.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Monsieur Jean AUBIN au 02.99.47.18.89

Le Secours Catholique

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le secours catholique de Janzé a aménagé à la salle de l'étincelle, rue Abbé Michel Sourdin (en face de l'église) dans des locaux neufs !

Permanences :

- **Tous les mercredis de 10h à 12h : Accueil, convivialité, boutique solidaire - ouverts à tous.**
- **Un jeudi par mois : « A tout-parents » de 14 h à 16 h à l'étincelle, rencontre autour d'un thème.**
- Soutien scolaire
- Alphabétisation
- Aides d'urgences en lien avec la CDAS.
- Vacances pour les enfants dans des familles d'accueil
- Vacances pour les femmes seules
- Repas de Noël
- Randonnées
- Braderie...etc...



Contact (du lundi au vendredi) : Marie-Hélène FAUVEL (Présidente) 06.40.12.42.97

Cultur'ailes

La saison culturelle 2016-2017 s'est terminée par un spectacle inter-troupes « Bouli Miro » sur le secteur de la Roche aux Fées. L'association Cultur'ailes a repris ses activités en septembre pour la création d'un sketch « Le permis de conduire » en première partie de la pièce de théâtre de la Cie Patrick COSNET. Nous travaillons principalement en création, textes, costumes... Notre prochain projet est de créer un sketch à partir d'anecdotes sur les métiers d'aujourd'hui et d'autrefois.

Si vous avez des idées, si vous voulez jouer ou si vous souhaitez simplement participer à l'association, n'hésitez pas à nous rejoindre.

**L'association Cultur'ailes
Président Bruno PELLETIER
06.50.04.00.24**

L'accueil de loisirs de Brie

L'accueil de loisirs familles rurales de Brie entame sa quatrième année avec du changement : la fin des temps d'activités périscolaires et du changement dans l'équipe permanente.

Les enfants et l'espace jeunes n'ont pas eu le temps de s'ennuyer lors de cette année, au programme, de la découverte, de l'initiation, du manuel, du sportif et du culturel.

L'année 2017 c'est également la naissance de deux partenariats :

le premier avec le centre de loisirs « loisirs pluriel » accueillant des enfants en situation de handicap, il a pour finalité de faire évoluer le regard des enfants sur le handicap et la possibilité de jouer avec eux et s'amuser, ce qui a été le cas lors des diverses rencontres ayant pour thème des grands jeux.



le second est avec l'EPHAD de Janzé afin de développer l'échange intergénérationnel avec la participation à la kermesse de l'EPHAD, et à des après-midi jeux de société permettant de faire découvrir des jeux autant aux résidents qu'aux enfants. Au niveau des mini-camps deux ont été programmés lors de l'été 2017 :

le premier à Pouancé sur le thème du cheval et de la gravure sur ardoise, les enfants ont pu (re)découvrir la nature, les chevaux et la vie de groupe 24h/24,

le second était à la base de Chenedet sur le thème du multisports, les enfants ont également pu profiter du cadre exceptionnel de la forêt de Chenedet qui offre un espace de jeux importants.

Au niveau de l'association familles rurales de Brie, en 2017 elle a proposé une sortie familiale au Puy du Fou, cette sortie a été plébiscitée par les familles qui ont pu remplir un car complet !

Pour 2018, l'accueil de loisirs mettra encore davantage en avant l'avis des enfants et des parents via les questionnaires de satisfactions, les bilans faits avec les enfants ou encore la boîte à idée.

2018 ce sera également le commencement du journal de l'ALSH afin de responsabiliser et de développer l'autonomie des enfants.



Société de Chasse la Saint-Hubert

Le nouveau bureau :

La Société de chasse, St Hubert de Brie, se compose cette année de 15 membres.

Le bureau a été réélu : Mr Daniel Hersant a cédé sa place de Président, il reste néanmoins vice-président.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

Président : Mr LAINE Bernard

Vice-président : Mr HERSANT Daniel

Trésorier : Mr VINEZ François

Vice-trésorier : Mr SOUET Michel

Secrétaire : Mr BLANCHARD Dominique

Vice-secrétaire : Mr JOUZEL Patrick

Voici les dates à retenir :

• **03/03/2018** : repas annuel

• **05/05/2018** : lâcher de truites

• **10/05/2018** : concours de palets

Toutes ces manifestations nous permettent de diminuer les cotisations, de régler les terres (environ 850 ha) et de financer les lâchers de gibier ainsi que les bracelets grands gibiers.

La Société a cette année 4 bracelets chevreuils et 2 bracelets sangliers.

Nous agissons tout au long de l'année sur la régulation des nuisibles.

En 2017, plusieurs personnes nous ont sollicités pour la destruction de ragondins : environ 70 ont été détruits.

Les renards sont peu problématiques cette année : ils sont en forte diminution en Ille et Vilaine car ils ont contracté en masse la gale.

Nous détruisons également les corbeaux surtout en période de semences de maïs car ces derniers déciment les parcelles lorsque les graines commencent à pousser. Environ 40 ont été détruits en 2017.

Pour finir, nous tenons à remercier Mr Daniel Hersant ainsi que toutes les personnes sortantes du bureau pour leur travail accompli qui a permis à la Société de bien se porter aujourd'hui.



Le Comité des Fêtes

A l'issue de notre Assemblée générale annuelle, un nouveau membre est venu rejoindre notre équipe, Monsieur Didier SACHET, nous notons également la démission de 3 membres.

Le bureau :

Président : Jean-Paul BAZIN
Vice-président : David BENOIST
Trésorier : Bernard LAINE
Vice-trésorier : Christophe TROUCHARD
Secrétaire : Marie-Pierre LE CAM
Vice-secrétaire : Michèle BORDELET

Les 8 membres :

Jean Marc COUROSSE – David FLICHY
– Didier GANTELET – Raymond HORVAIS
Didier MONVOISIN – Antony PERREUL – Bernard PONTRUCHER et Didier SACHET

Le comité des fêtes tient à remercier les bénévoles ainsi que tous les participants à ses différentes manifestations.

Manifestations pour 2018 :

- Lâcher de truites : **Samedi 21 Avril 2018**
- Fête de l'étang avec son feu d'artifice :



Samedi 16 Juin 2018

- Repas à la salle l'Abri de l'Isle : **Samedi 3 Novembre 2018**
- Arrivée du Père Noël : **Vendredi 21 Décembre 2018**

L'école du Sacré-Cœur

L'école du sacré Cœur a fait sa rentrée avec de nouveaux rythmes pour les élèves. Les élèves travaillent depuis septembre le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

8h45 à 12h / 13h30 à 16h30

Justine Cadoret est venue renforcée les rangs des enseignants en classe de CM1-CM2 apportant dynamisme et sourire à nos futurs collégiens.



L'école poursuit sa floraison grâce à ses multiples projets proposés par les enseignants, et soutenus financièrement par les deux associations de l'école OGEC et APEL. Autant de chance pour développer l'épanouissement personnel et citoyen de chaque enfant.

L'équipe pédagogique

La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique soudée, jeune et motivée. Les élèves sont répartis dans les **5 classes** de la manière suivante :

- Une classe maternelle qui accueille les enfants de la PS à la MS dont s'occupe **Mme Chrystèle GALLIER** aidée par une



ASEM : **Mme Catherine LUDARD**

- Une classe de GS / CP avec **Mme Martin Nadège** aidée par une ASEM **Nathalie Binet**.
- Une Classe de CP/CE1 **Mme Anne-Laure LEFEUVRE** (qui assure la direction) et **Hélène COUSYN**



- Une classe de CE2-CM1 avec **Mme Maëlle FOULQUIER**



- Une classe de CM1 / CM2 avec **Mme Justine CADORET**

Projet « les intelligences multiples. »

Un après-midi à la découverte des multibrios a été proposé aux élèves.

Cet après-midi a pour but d'évoquer les intelligences et de mettre en évidence que chaque enfant est intelligent à sa manière.



Les projets :

- Après le thème du "JE" cette année scolaire est placée sous le thème de la **PHOTO**
- Un **concert** au mois de mars pour tous les élèves : **Joseph LAFITTE**



Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre



L'association de parents d'élèves de l'école de Brie regroupe une dizaine de parents. Elle a pour but de récolter des fonds permettant de financer des activités scolaires telles que les sorties pédagogiques, achat de matériel (jouets extérieurs, jouets garderie...), spectacles ou classe de mer pour nos CM.



L'association tient d'abord à remercier les parents d'élèves et l'équipe enseignante de l'école pour leur participation tout au long

de l'année 2016 - 2017 au sein des manifestations menées par l'APEL. Le bilan a été plus que positif et nous espérons bien renouveler l'engouement pour 2018.

Des bénévoles sont toujours les bienvenus, même en cours d'année ou ponctuellement (montage, démontage, tenue de stands...). Nous œuvrons pour que chaque manifestation soit une réussite, un moment convivial et qui permette à nos enfants de s'épanouir.

Cette année, le calendrier est encore bien chargé :

- Vente de viennoiseries
- Vente de chocolats de Noël
- Goûter de Noël pour les enfants
- Tombola de l'épiphanie
- Fest'Oeuf (2^e édition)
- Stand de la kermesse

Nous avons également innové cette année autour d'halloween ! La première édition du Fest'Halloween a été très appréciée de tous et nous réfléchissons à poursuivre sur une deuxième édition !

Alors venez nous retrouver sur les bancs de l'école ou sur les réseaux sociaux (Facebook).

Merci à vous,

L'équipe APEL



Qu'est-ce que l'OGEC ?

L'OGEC est une association loi 1901, initiée par l'Enseignement Catholique, elle est au service de l'école. Elle lui donne une existence juridique, c'est-à-dire une personnalité morale.

Quelle est la mission de l'OGEC ?

Calcul et suivi du budget, tenue des comptes, détermination de la contribution demandée aux familles, emploi et suivi des versements à la charge de l'état et des collectivités territoriales, paiement des charges de fonctionnement de l'établissement, souscription et révision des assurances sont autant de tâches qui lui incombent dans le domaine économique et financier.

En ce qui concerne la gestion des locaux, l'O.G.E.C. doit veiller à leur entretien, à leur rénovation, à leur aménagement et à leur agrandissement. Il doit également se préoccuper des questions d'hygiène et de sécurité.

L'O.G.E.C. signe le contrat de travail de tous les personnels de droit privé de l'établissement qu'il rémunère directement.

Celui du Chef d'établissement mais aussi de tous les autres personnels de l'établissement ainsi que des enseignants pour les écoles sous contrat simple. En cas de licenciement, c'est à lui d'y procéder. Enfin, l'O.G.E.C. doit veiller au versement de l'indemnité de départ à la retraite à laquelle ont droit les Enseignants, que l'établissement soit sous contrat simple ou sous contrat d'association.

Qui sont les membres de l'OGEC ?

Des membres de droit et des membres élus. Les premiers sont, le responsable de la tutelle diocésaine ou congréganiste, le président de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) ou son représentant, le président de l'union départementale des OGEC (U.D.O.G.E.C.) ou son représentant. Quant aux seconds, ce sont des parents d'élèves, des amis de l'établissement ou d'anciens élèves, prêts à consacrer une partie de leur temps à l'établissement. A noter: un parent d'élève ne peut exiger de faire partie de l'O.G.E.C. sous prétexte qu'il paie une scolarité pour son enfant.

Le Bureau

Présidente : **Alexandra MARVIE**

Trésorier : **Christophe LANDEL**

Secrétaire : **Raphaël CHEVALLIER**

Membres actifs :

Océane LEGAY,

Mélanie VINEZ,

Dominique BRISARD ;

Nous organisons la kermesse à la fin de l'année scolaire et en novembre un loto. Pour ces manifestations nous avons besoin de parents bénévoles.



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt (SIEFT) a pour compétence la distribution de l'eau potable aux abonnés de ses communes adhérentes. Ainsi la commune de Brie est desservie en eau potable par le SIEFT. Afin d'assurer un service de qualité, le SIEFT engage chaque année des travaux d'amélioration du réseau de distribution en eau potable.

L'année 2017 a été marquée par la mise en fonctionnement d'un nouveau réservoir sur la commune de Janzé et de l'optimisation de la distribution sur ce secteur. L'investissement s'élève à 4 millions d'euros HT, partagé entre la construction de l'ouvrage et la mise en place d'environ 6 kilomètres de canalisation d'adduction. Ces travaux bénéficieront aux communes de Janzé, Brie, Amanlis, Essé et Corps Nuds.

En parallèle des travaux ci-dessus, un programme de renouvellement de canalisation a été réalisé sur les années 2016 et 2017 pour un montant de 3,5 millions d'euros HT. Ces travaux bénéficieront aux abonnés des communes de Thourie, Le Theil de Bretagne, Retiers, Forges la Forêt, Gennes sur Seiche, Saint Germain du Pinel, Piré sur Seiche, Le Sel de Bretagne, Ercé en Lamée, Saint Sulpice des Landes, Lalleu, Bais, Chelun et La Guerche-Rannée-Martigné-Ferchaud dans le cadre de la déviation.

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2017 pour une consommation de 120 m³.

Composantes de la facture d'un abonné domestique de 120 m ³		
	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
Exploitant	101,46 €	99,74 €
Collectivité	142,64 €	142,64 €
Agence de l'eau prélèvement	7,08 €	4,80 €
Syndicat Mixte de Gestion 35	20,4 €	20,40 €
Total HT	271,58 €	267,58 €
TVA	14,94 €	14,72 €
TOTAL euros TTC	286,52 €	282,30 €



SIBVS : Les haies : exploiter ce n'est pas détruire

SIBVS : Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche

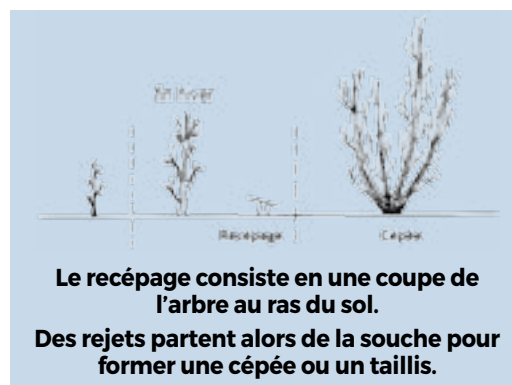
La présence des haies dans le paysage agricole répond à une demande sociétale (paysagère, environnementale...) et implique notamment les agriculteurs et les collectivités dans la gestion de ce patrimoine commun. Aussi il peut être nécessaire de les entretenir pour limiter leur ampleur et l'empiétement sur les cultures ou sur l'espace public (routes, chemins...).

LA GESTION DES HAIES

La plupart des haies en Bretagne sont constituées d'arbres dits de haut jet (ou haute tige) et de taillis (ou bourrage), formant une végétation sur plusieurs étages. Les taillis constituent la strate inférieure de la haie et sont issus d'arbres recépés à partir de souches mères (voir encadré).

La coupe à blanc (ou recépage) est la pratique la mieux adaptée à la gestion des haies de taillis : elle permet de récolter le bois et de régénérer la haie tous les 10 à 15 ans environ. Cette opération convient à de nombreux arbres qui ont la capacité de repousser rapidement à partir de la souche coupée (charme, châtaignier, érable champêtre, frêne, robinier, saule, noisetier...). Des repousses très vigoureuses reconstituent rapidement une cépée après chaque coupe.

Les arbres de haut jet (chêne, merisier, alisier, noyer, châtaignier...) sont conservés sur la haie pour constituer à l'avenir des arbres



Recépage d'une haie en mars 2016 avec un grappin coupeur, et régénération 7 mois plus tard.

remarquables ou produire du bois d'œuvre. Ceux-ci ont besoin d'un élagage de temps en temps pour supprimer les branches basses gênantes.

Pour toute information contacter Etienne RANNOU, technicien bocage au syndicat de la seiche au 02 99 00 76 41

Source : Arbres et Paysage 33



NOS PARTENAIRES

Nos
Partenaires

Point Accueil Emploi du Pays de la Roche aux Fées (PAE)

Le PAE, au cœur du marché local de l'emploi, vous accompagne dans les démarches liées à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle.

Des ateliers :

- Techniques de recherche d'emploi
- CV et lettre de motivation,
- Services en ligne du site poleemploi.fr/Emploi Store,
- Marché du travail,
- Préparation à l'entretien d'embauche
- Confiance en soi dans la recherche d'emploi.

Le mardi à 14h - PAE de Retiers :

Ateliers gratuits et ouverts à tous, sur inscription

Recherche d'emploi et usages numériques

Pour s'ouvrir sur de nouvelles perspectives dans une recherche d'emploi tout en mobilisant des outils numériques tels que :

- la veille,
- les réseaux sociaux,
- les sites internet dédiés.
- Le jeudi à 14h - PAE de Retiers

Ateliers gratuits et ouverts à tous, sur inscription

www.cc-rocheauxfees.fr

Retrouvez nous sur facebook

Retrouvez nous sur 2 sites pour vous accueillir :

RETIERS

Maison du Développement

16 rue Louis Pasteur - 02 99 43 64 87

pae.retiers@ccprf.fr

Accueil du public :

Sans rendez-vous : mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h

Sur rendez-vous : vendredi de 9h à 12h

Accès libre à l'espace d'auto-documentation et aux ordinateurs, aux heures d'ouverture de la Maison du Développement

JANZÉ

Les Halles centrales

Places des Halles - 02 99 47 16 67

pae.janze@ccprf.fr

Accueil du public :

Sans rendez-vous : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Sur rendez-vous : lundi de 14h à 17h

Accès libre à un espace d'auto-documentation et aux ordinateurs, aux heures d'ouverture du PAE

Le CLIC de la Roche aux Fées

Le centre Local d'Information et de Coordination, le Décllic pour vos démarches !

Qu'est-ce...?

Le CLIC est une plateforme d'information, un lieu ressource.

A qui s'adresse-t-il ?

- Aux personnes de 60 ans et plus ;
- Aux personnes en situation de handicap ;
- A leur entourage ;
- Aux professionnels du secteur médico-social

Pourquoi faire appel au CLIC ?

- Vous recherchez des **informations** au sujet d'un service d'**aide à domicile**, d'un **système de téléassistance**, etc.
- Vous avez besoin de **conseils** pour un **retour à domicile après une hospitalisation**.
- Vous avez besoin de **soutien dans vos démarches administratives** : dossiers administratifs : demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), retraite, dossier de protection juridique (tutelle, curatelle), dossier MDPH, etc.
- Vous **recherchez un hébergement** adapté à vos besoins.

C'est...

Une équipe de professionnels qui :

- Vous **accueille** et vous **écoute** pour connaître vos besoins et les difficultés que vous rencontrez
- Vous **informe** et vous oriente vers les services appropriés
- Vous **guide** et vous **accompagne** dans vos démarches
- Vous **propose** une **réponse personnalisée et adaptée** à vos besoins



Le CLIC de la Roche aux fées est :

- une association loi 1901 à but non lucratif ;
- une antenne de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
- Financé par le Conseil Départemental, la MDPH et les communes du territoire.

Le CODEM, qu'est-ce...?

Le Comité d'Observation de la Dépendance et de la Médiation (CODEM) de la Roche aux Fées est l'association gestionnaire du CLIC. C'est une instance de réflexion et de coordination composée de professionnels des secteurs gériatrique et du handicap, d'élus, de bénévoles et de représentants d'usagers.

CLIC de la Roche aux Fées

Maison de Santé - 3, rue du Docteur Pontais

35 130 La Guerche-de-Bretagne - 02 23 55 51 44

clic.rocheauxfees@orange.fr

Ouverture au public

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

Fermeture le mercredi matin et jeudi matin

Pour un meilleur service, une prise de RDV est indispensable

Des lieux de permanences

- **Halles de Janzé**
mercredi de 9h à 12h sans RDV et de 14h à 17h sur RDV
- **Mairie de Retiers**, le jeudi de 9h à 12h
- **Maison de Santé de Martigné-Ferchaud**, lundi de 15h à 17h

La Communauté de communes à votre service



La Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées (CCPRF) réunit 16 communes* et compte 26539 habitants qu'elle accompagne dans leur quotidien.

Culture :

Des animations des bibliothèques : « Une p'tite histoire passait par là » pour les 0/3 ans, « La tête dans les histoires » pour les 3/6 ans, « Bibliothèques en fête », Elle prend également part à l'achat d'ouvrages et à l'animation des 4 prix littéraires : Prix Tatoulu pour les 7/15 ans, Prix A la Fol'ire pour les adultes, Prix de BD adultes Kazabül, Prix Ados.

Un catalogue de livres et de ressources en ligne (musique, vidéos, journaux...) -

A noter, le Prix Tatoulu fête ses 20 ans

Le Prix Tatoulu, prix littéraire du Pays de la Roche aux Fées pour les enfants dès le CE1, souffle ses 20 bougies. A cette occasion, les bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées préparent de nombreuses surprises : des auteurs invités, des expositions, du collectage de souvenirs, la création d'un spectacle autour des 20 ans du prix.

Tatoulu

Prix littéraire jeunesse

A commencer par un nouveau logo, rajouté et adapté à son nouveau public. En effet, pour la première fois les collégiens de 4^e et 3^e sont aussi invités à participer au prix. Les documentalistes des 4 collèges de Janzé, Martigné-Ferchaud et Retiers ont participé à la sélection des ouvrages et les ados, comme leurs camarades de 6^e et 5^e peuvent lire les 4 ouvrages sélectionnés dans leur catégorie et voter pour leur livre préféré.

A suivre sur :

www.bibliotheques-rocheauxfees.fr

- **Le HangArt**, établissement d'enseignements artistiques communautaire du Pays de la Roche aux Fées : cours de musique, chant et théâtre à près de 500 élèves.

- **La Saison culturelle au Pays de la Roche aux Fées** : un programme de spectacles pour tous les goûts et tous les publics à découvrir sur le site internet de la Communauté de communes.

En savoir plus :

www.cc-rocheauxfees.fr

Habitat : des aides pour vos projets

Le service Habitat accompagne les habitants et futurs habitants du Pays de la Roche aux Fées dans leurs projets immo-

biliers : achat, construction, rénovation, maintien à domicile...

Permanences en alternance : le vendredi matin de 10h à 12h à Retiers, Janzé et Martigné-Ferchaud.

Une plateforme pour vous guider :

www.habitat-rocheauxfees.fr

Un service de Transport à la demande (TAD)

La CCPRF propose un service de Transport à la demande. Moyennant 2 € par trajet simple (gratuit pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés), vous pouvez effectuer jusqu'à 4 trajets simples par semaine. Les personnes en insertion professionnelle peuvent aussi bénéficier du TAD, en accord avec les structures locales de l'emploi.

Pour toute information, adhésion et réservation de trajets : Communauté de communes au 02 99 43 64 87 ou communaute.communes@ccprf.fr.

Dispositif 'Pass Jeunes' pour les 12/18 ans, un tarif préférentiel : 2 € l'aller/retour pour se rendre au centre aquatique communautaire 'Les Ondines' à Janzé pendant les vacances scolaires.

Un minibus de 9 places à la disposition des associations, des clubs et des communes à titre gratuit, hormis le carburant. Sur réservation auprès du Service transport.

Environnement :

La CCPRF élabore son plan climat « **Objectif Territoire à Energie Positive** ».



L'objectif de ce document est de mettre en place une stratégie structurée sur le territoire autour des domaines de l'énergie, de la qualité de l'air, des énergies renouvelables et du climat.

État des lieux, diagnostic

Il s'agit dans un premier temps de réaliser un état des lieux du territoire de la Communauté de communes. Il va porter sur la consommation en énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, le potentiel de production d'énergie renouvelable et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. A partir de ce diagnostic, des enjeux seront dégagés permettant de déterminer les

objectifs à atteindre et d'établir un plan d'action.

Mobilisation, concertation, communication

Au préalable la mobilisation des acteurs locaux et la mise en place d'une concertation pour construire ce plan d'action du territoire est indispensable. Déjà très active dans le domaine de l'énergie, la Communauté de communes souhaite solliciter de nouveaux acteurs tels que les entreprises, les transporteurs ou encore les agriculteurs pour construire ensemble la transition énergétique du territoire. Pour cela, des ateliers de concertation seront organisés durant l'année 2018 avec des axes de travail permettant d'écrire les objectifs à atteindre et d'établir les actions à mettre en place sur le territoire.

La Communauté de communes a également pour volonté de sensibiliser l'ensemble des citoyens sur ces sujets en communiquant sur des actions réalisées par la Communauté de communes et des partenaires sur le territoire de la Roche aux Fées.

Enfance, jeunesse :

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) du Pays de la Roche aux Fées accompagne parents et professionnels de la petite enfance dans leur quotidien : modes de garde, contrat, apprentissages...

Matinées d'éveil à Amanlis, Brie, Coësmes, Essé, Janzé, Martigné-Ferchaud et Retiers, soirées d'échanges en direction des parents et/ou des assistants maternels.

Les Espaces jeunes du Pays de la Roche aux Fées travaillent en réseau : coordonnés par Marine Raguét, animatrice du Point Information Jeunesse, ils vont réaliser 3 projets avec les jeunes du territoire pendant l'année scolaire 2017/2018 :

Le projet Inmoov

L'objectif est de poursuivre la dynamique initiée par la construction d'un robot Humanoïde « Inmoov » grâce aux outils numériques du Fablab communautaire « La Fabrique ». Les jeunes du territoire, accompagnés par les animateurs numériques de l'Agence départementale du Pays de Vitry et Germaine Murzeau, intervenante en initiation à la langue des signes, vont pouvoir rencontrer de jeunes sourds afin de programmer ensemble ce robot à la langue des signes française.

Pour clôturer cette aventure, les jeunes présenteront un spectacle de « SLAM » signé avec « Inmoov » qu'ils auront monté avec l'aide de la compagnie d'artistes « 10 doigts » qui pratique le « Chansigne » (De Novembre 2017 à Avril 2018).

Le projet de Carte Subjective

Les jeunes sont invités à réaliser une carte subjective de leur territoire tel qu'ils le voient et qu'ils le vivent. Accompagnés par leurs animateurs jeunesse et Catherine Jourdan, « artiste- psychologue », ils pourront collecter des informations auprès des jeunes de tout le territoire et s'impliquer dans toutes les étapes de la réalisation d'une carte subjective. Le vernissage de cette réalisation collective se fera en présence des habitants et élus qui seront invités à échanger avec les jeunes sur leurs représentations du territoire et leurs envies pour le développer. (Présentation du projet aux jeunes aux vacances de la Toussaint / Réalisation de la carte en février et mars 2018 / Vernissage et vente des cartes en avril 2018)

Le projet Culture Urbaine

Lors d'un stage HIP HOP, les artistes de la compagnie des « Boumboxers » proposeront aux jeunes des ateliers de danse Hip Hop, Rap, Beatmaking, découverte des coulisses. Accompagnés par leurs animateurs jeunesse, ils pourront s'approprier l'espace public comme lieu d'expression à travers des réalisations de « Street Arts ». Dans le cadre de la Saison Culturelle du Pays de la Roche aux Fées et avec les « Boumboxers » une grande soirée « BOUM HIP HOP » sera organisée par les jeunes pour faire découvrir et partager la culture urbaine en famille. (Pendant les vacances de Printemps)

Participation gratuite sur inscription auprès des Espaces Jeunes de : Amanlis, Brie, Coësmes, Janzé, Martigné-Ferchaud et Retiers.

Pour tout renseignement :
Marine Raguet au 06 45 61 84 84
et pjj.m.raguet@ccprf.fr

En savoir plus :
www.cc-rocheauxfees.fr / Y vivre /
[Petite enfance/enfance/jeunesse](#)

Sports

Engagement dans une politique sportive volontariste : **En lien avec les communes, la Communauté de communes a élaboré un schéma directeur des équipements sportifs à dimension intercommunale. En 2017, trois terrains synthétiques de football ont été installés : à Martigné-Ferchaud, Retiers et Janzé. De même, une des salles de sports de Retiers a été réhabilitée et une piste d'athlétisme créée à Janzé. La Communauté de communes soutient très fortement ces projets en prenant en charge 50% du reste à**

charge de la commune dans chacun de ces projets soit une enveloppe globale prévisionnelle de 1,86 M€.

En route vers un dispositif « Sport santé »

L'un des enjeux de la politique sportive de la Communauté de communes est de « développer la pratique sportive comme facteur de préservation de la santé et de l'autonomie ». Ainsi, elle s'oriente vers la mise en place d'un dispositif « Sport santé » visant à faciliter la pratique sportive tant dans un but préventif que thérapeutique. Deux dispositifs lancés en 2018 :

« **Bougez à la Roche aux Fées** » qui vise à lutter contre les méfaits de la sédentarité,

« **Bougez sur ordonnance** » qui vise à soigner et accompagner les personnes en Affection de Longue Durée afin d'éviter les rechutes et les complications. Les professionnels de santé sont partis prenante du dispositif.

Soutien financier de l'Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées. 3 éducateurs sportifs interviennent auprès des associations sportives : formation des bénévoles, activités physiques de pleine nature avec les scolaires, écoles multisports à Essé, Amanlis et Martigné-Ferchaud.



Le Centre aquatique intercommunal Les Ondines, porté par la Communauté de communes et géré par la Société Récréa permet de bénéficier d'un apprentissage de la natation.

En savoir plus : www.les-ondines.fr

Tourisme

Accueil touristique sur le site mégalithique de la Roche aux Fées et animations à destination des familles tout au long de l'année : Mercredis de la Roche aux Fées, Fête du Solstice d'Hiver, Visites patrimoniales, Journées du Patrimoine, Off Scène...

« **Mission Archéo** » : une application grand public pour comprendre le site de la Roche aux Fées

En savoir plus : www.cc-rocheauxfees.fr / [La Découvrir](#)

Numérique

Bretagne Très Haut Débit : la Communauté de communes accompagne et facilite l'arrivée de la fibre optique dans certaines communes du territoire.

Le FabLab intercommunal

« La Fabrique » est ouvert à tous. Doté d'outils numériques comme une nouvelle imprimante 3D, une fraiseuse numérique, découpeuse laser, imprimante 3D... c'est un lieu d'innovation et de création où chacun peut venir créer, bidouiller, observer, participer à des projets...même avec très peu de connaissances informatiques !



Pratique :

FabLab « la Fabrique »

Ouvert à tous dès 10 ans (sous la responsabilité d'un adulte)
Tous les mercredis de 14 h à 20 h et les samedis de 10h à 12h30 (hors vacances scolaires) dans l'Espace Jeunes d'Amanlis, 1 rue Jacques de Corbières - Contact : 06 26 59 46 75
fablab@ccprf.fr

Économie et emploi

Le Point Accueil Emploi du Pays de la Roche aux Fées est présent à Janzé et Retiers. Il propose un accompagnement sur mesure aux demandeurs d'emploi. Au programme : ateliers de techniques de recherche d'emploi, ateliers d'agilité numérique, mise en relation de l'offre et de la demande, webconférence...

La CCPRF accompagne les entreprises et artisans dans leurs projets d'implantation : ateliers de la BGE Ille-et-Vilaine, déploiement de parcs d'activités...

Projet 2018 :

Dernier trimestre 2018, **un espace de 850 m² dédié à l'économie créative et collaborative ouvrira ses portes dans le centre-ville de Janzé (au-dessus de La Poste)**. Cet espace réunira un espace coworking, un Fablab ainsi que les services en lien avec l'emploi et l'économie.

La **Maison du développement**, siège de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées, se trouve au **16 rue Louis Pasteur à Retiers**.

Des permanences de partenaires y ont lieu en lien avec ses compétences : Mission Locale, permanences juridiques, CDAS...

En savoir plus :

www.cc-rocheauxfees.fr
02 99 43 64 87

Suivez l'actualité de la Communauté de communes sur Facebook :

<https://www.facebook.com/CCPRF>

*Amanlis, Arbrissel, Brie, Boistrudan, Chelun, Coësmes, Eancé, Essé, Forges-la-Forêt, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcellé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe, Thourie

Tous pour la vie

Cette 27^e édition de « Tous pour la vie » a connu cette année un vif succès pour les 300 bénévoles investis durant toute l'année pour la préparation de la manifestation. Celle-ci s'est déplacée sur le site de l'Yve. 16 communes seulement sur les 33 participantes se sont mobilisées. Les 1 154 marcheurs et 270 cyclos ont comptabilisé 22 685 kms. C'est moins que lors de la précédente édition (50 279 kms). A cela s'ajoutent les 500 entrées pour la soirée organisée par le centre aquatique « les ondines », les 550 participants au loto et les 550 convives pour la soirée dîner-spectacle au Gentieg.

L'évènement s'est achevé par un dernier tour d'honneur avec les élus, les bénévoles et les enfants. Le lâcher de ballons a clôturé cette 27^{ème} édition.

Le dimanche, l'emblématique marche des communes a réuni 14 personnes au départ de Brie.

Merci aux Briennes et Briens qui se mobilisent de près ou de loin pour le combat contre le cancer.

Les référentes communales : Maryline Brulé et Michèle Bordelet.



Smictom : gardons le contact

Deux Valoparc sont désormais ouverts sur le territoire

Après celui de Vitry, c'est le Valoparc du Pavail qui a ouvert le 15 novembre. Il remplace l'ancienne déchèterie de Châteaugiron, devenue trop petite pour répondre aux besoins de tri croissants et donc à l'extension de bennes.

Plus qu'une déchèterie, un valoparc

Un Valoparc est une déchèterie nouvelle génération. C'est un lieu où l'on peut trier ses déchets plus finement, afin d'obtenir une plus grande valorisation. Le site est organisé en deux grands secteurs.

En bas, les plateformes accueillent à même le sol les déchets verts comme aujourd'hui, mais aussi les gravats. Ainsi, les dépôts de matières lourdes sont facilités.

En haut, un espace central de stationnement est prévu. Sur le principe d'un supermarché inversé, l'utilisateur prend un chariot et fait le tour des bennes et des caissons pour y déposer ses déchets. Les zones de dépôts sont donc moins saturées malgré l'augmentation du nombre de filières de tri.

Une carte d'accès pour entrer sur le site

Le Valoparc est accessible par carte. Elle autorise 18 passages par an. L'objectif est de sensibiliser l'utilisateur à regrouper ses dépôts avant de venir. Avec moins d'affluence sur site, l'accueil et la sécurité sont optimaux.

Pour obtenir sa carte : www.smictom-sudest35.fr/formulaires

Taxe incitative : une année à blanc

Chaque foyer est désormais équipé d'un nouvel équipement de collecte : bac pucé ou badge.

Que va-t-il se passer en 2018 ?

À partir du 1^{er} janvier 2018, une période de test d'un an commence. Le nombre de levées des bacs gris ou d'ouvertures des bornes collectives sera alors comptabilisé. Cette année à blanc permettra aux usagers de se familiariser avec le système. En cours d'année, ils pourront effectuer des simulations en

ligne pour connaître plus précisément leur utilisation du service. Aucune taxe incitative ne sera à payer en 2018.

Fin 2018, le Syndicat pourra établir une grille tarifaire équilibrée et communiquer sur celle-ci.

À partir du 1^{er} janvier 2019, le nombre de fois où un bac gris sera sorti et où un badge ouvrira une borne d'ordures ménagères sera réellement pris en compte et servira dans le calcul de la part incitative de chaque foyer. En 2020 l'utilisateur recevra sa première taxe d'enlèvement incitative (TEOM-i) sur son avis de taxe foncière 2020.

Pour en savoir plus :

www.smictom-sudest35.fr/ma-taxe-incitative

Une page Facebook sur la réduction des déchets

Le saviez-vous ? Le SMICTOM a sa page Facebook. Elle sert naturellement à valoriser les initiatives du Syndicat mais aussi les démarches et actualités citoyennes locales visant à réduire les déchets. J'aime !

@jereduisjaitoutcompris.

Rapport annuel 2016

Le Rapport d'activités 2016 du SMICTOM est disponible dans votre mairie ou téléchargeable sur le site du SMICTOM.



INFORMATIONS UTILES

SMICTOM Sud-Est 35

28, rue Pierre et Marie Curie - 35500 Vitry
02 99 74 44 47 - contact@smictom-sudest35.fr
www.smictom-sudest35.fr

RIPAME



Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels et Enfants (RIPAME) est un lieu ressource pour les futurs

parents, parents et professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes à domicile).

Le RIPAME a une mission d'information sur les différents modes d'accueil auprès des futurs parents et parents (accueil collectif, accueil chez un assistant maternel et garde à domicile). Le service transmet également de l'information de premier niveau sur la contractualisation avec un professionnel de l'accueil individuel (contrat de travail, rémunération, aides de la CAF, déclaration Pajemploi).

Des permanences téléphoniques ou physiques (sur rendez-vous) sont proposées à :

- Retiers (Maison du développement) les mardis de 14h à 19h et les vendredis de 13h30 à 16h30
- Janzé (Les Halles) les mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le RIPAME anime également des matinées d'éveil dans les sept espaces jeux du territoire. A Brie, l'espace jeux est ouvert tous les mardis et vendredis matins (9h à 11h30) hors vacances scolaires. Les ateliers sont animés en collaboration entre le RIPAME et l'association gestionnaire : une éducatrice de jeunes enfants intervient les vendredis et les adhérents animent les séances du mardi. Les espaces jeux sont des lieux de découverte, d'exploration et de socialisation pour les enfants de quelques mois à 3 ans accompagnés d'un adulte référent (parents, assistants maternels, garde à domicile, grand-parents). Ces matinées sont également des lieux de ressource et d'échange pour les adultes: les éducatrices de jeunes enfants sont disponibles pour accompagner les parents ; elles interviennent en soutien professionnels auprès des assistants maternels.

Le RIPAME organise ponctuellement des temps forts : des spectacles en collaboration avec la saison culturelle, des sorties, des soirées échanges thématiques

Retour sur la soirée d'échanges du RIPAME

A Brie, mardi 17 octobre, le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels et Enfants (RIPAME) du Pays de la Roche aux Fées proposait une soirée d'échanges à destination des parents et professionnels de la petite enfance. Animée par Germaine Murzeau, art-thérapeute, la thématique « Papa, maman, je fais ce que je veux ? Poser des limites à son enfant, quel intérêt ? » a réuni une trentaine de personnes.



Lors de cette soirée, l'art-thérapeute a rappelé que le bébé est un être à part entière. Il a besoin de nos « non », nos acceptations, notre amour, notre écoute et notre qualité de présence pour grandir, s'adapter et s'épanouir vers sa propre liberté. Donner des limites à un enfant est essentiel pour un environnement sécurisant. La sécurité, le respect de soi et d'autrui sont deux limites infranchissables. Pour pouvoir poser des limites à l'enfant, il faut être en interaction, être cohérent et précis. L'adulte est un exemple pour l'enfant d'où l'importance d'être bienveillant envers l'enfant : le prévenir de nos actes, lui demander son consentement, l'écouter

Le RIPAME proposera de nouvelles soirées échanges en 2018.

En savoir plus : RIPAME du Pays de la Roche aux Fées
au 02 99 43 44 16 ou par mail : ripame@ccprf.fr

Office des Sports CCPRF



La saison pour l'Office des Sports du Pays de la Roche-aux-Fées est repartie depuis septembre avec des plannings bien remplis.

Les **nouveautés** sont les activités **canoë-kayak, escrime, escalade**. De plus, une **quatrième école multisports** a vu le jour (Amanlis, Coësmes, Essé, Martigné-Ferchaud).

D'autre part, courant 2018 une **activité « sport santé »** sera mise en place.

Les dates à retenir :

- **Vendredi 26 janvier 2018** à 20h à Retiers Assemblée Générale
- **Samedi 26 mai 2018** à 10h à Retiers Challenge Alain Durand
- **Vendredi 29 juin 2018** à 20h à Marcillé-Robert réunion des associations.

Le bureau, la secrétaire, les éducateurs sportifs se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année.

OFFICE DES SPORTS DU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES
16, rue Louis Pasteur - 35240 RETIERS
Tél. 06 45 66 94 31 / 02 99 43 64 87 - Fax 02 99 43 63 77
Email : contact@osprf.asso.fr
Site : www.osprf.wordpress.com



INFO→ÉNERGIE du Pays de Vitré Porte de Bretagne



L'information et le conseil de proximité pour tous

Un lieu privilégié pour concevoir et améliorer son habitat, réduire ses consommations d'énergie, choisir son mode de chauffage, s'informer sur les énergies renouvelables, le choix de matériaux, ...

L'espace **INFO→ÉNERGIE du Pays de Vitré - Porte de Bretagne**, est un service de conseil gratuit, neutre et indépendant financé par l'ADEME Bretagne (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le Conseil Régional de Bretagne, Vitré Communauté et la Communauté de Commune au Pays de la Roche-aux-Fées.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance... Vous souhaitez avoir une idée et connaître les aides financières existantes ? Vous voulez comprendre vos devis ?

Alors n'hésitez pas à prendre **contact** avec le conseiller de votre territoire au **0 805 203 205** (appel gratuit depuis un poste fixe) **du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30**. Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous avec le conseiller dans les locaux de la **Maison du Logement au 47 rue Notre Dame à Vitré**.

Des permanences délocalisées sont programmées sur RETIERS à la Maison du développement - 16 rue Louis Pasteur

(uniquement sur rendez-vous) de 10h à 12h, les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois.



Le Relais pour l'Emploi

Pour l'association « Le Relais pour l'Emploi », l'année 2017 a débuté avec la mise en ligne de son nouveau site Internet : www.lerelaispourlemploi.fr. Celui-ci permet de mettre en lumière les quatre activités portées par l'association depuis 30 ans en faveur de l'emploi et du développement économique sur le Pays de Vitré.

1. L'association intermédiaire « Le Relais » a connu une belle progression de son activité en 2017, en mettant quelque 130 salarié(e)s à la disposition d'une clientèle variée (entreprises, collectivités, associations, particuliers). Plusieurs mises à disposition de personnel se sont même soldées par des embauches en CDI pour les salariés concernés. De nombreuses offres d'emploi sont régulièrement à pourvoir, notamment comme agent de collectivité, agent d'accueil en déchetterie, dans le secteur du bâtiment ou le milieu agricole. Alors si vous recherchez un emploi sur le Pays de Vitré, n'hésitez pas à



contacter « Le Relais » pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de propositions de missions.

2. Le chantier d'insertion « Le Pays fait son Jardin », quant à lui, a accueilli une trentaine de salariés sur une activité de maraîchage biologique. Les légumes ainsi cultivés ont permis de livrer quelque 150 paniers par semaine aux adhérents du Jardin mais aussi quelques clients professionnels tels que restaurants scolaires et magasins de producteurs. Les portes ouvertes du Jardin organisées à l'occasion de l'événement « Mémé dans les orties » en mai dernier ont permis aux visiteurs de découvrir les engrais verts et les outils attelés utilisés sur

cette exploitation de 4 hectares en Agriculture Biologique.

3. « Le Parc Mob » compte quant à lui une vingtaine de scooters pour répondre aux besoins de mobilité des demandeurs d'emploi. Ces scooters sont répartis chez 8 garagistes de proximité dont « Janzé Motoculture Motocycles » depuis le mois de Janvier 2017. Plusieurs scooters ont été renouvelés en 2017 et les dons sont toujours les bienvenus pour l'achat de scooters complémentaires.
4. « L'Atelier collectif », enfin, a rassemblé des participants du Relais pour l'Emploi mais aussi d'autres structures partenaires autour d'une activité de jardinage intergénérationnel et collaboratif sur la commune de Retiers.



Horaires d'accueil et Coordonnées :

Ouvert du lundi au vendredi (*) :
9h00-12h00 / 14h00-17h00

*La permanence du mercredi est assurée sur l'antenne de Vitré

Siège social :

6 rue Louis Pasteur
02.99.43.60.66

contact de Retiers - 35240 Retiers
02.99.43.66.28
@lerelaispourlemploi.fr



ADMR des Dolmens JRS

Premier réseau associatif français de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne depuis près de 70 ans. Par conviction et engagement, le quotidien de nos clients est notre métier. A l'ADMR, nous sommes reconnus pour nos compétences et notre expérience.

L'ADMR Les Dolmens JRS couvre une étendue géographique importante en fonction du service concerné : Territoire de la Communauté de communes de la Roche aux Fées, certaines communes des cantons de Janzé, Châteaugiron, Bain-de-Bretagne et la Guerche-de-Bretagne.

Notre association propose plusieurs services :

Le service d'aide à domicile

Ce service est destiné aux personnes âgées, en situation de handicap et aux familles.

Les aides à domicile vous permettent de vous aider dans les gestes de la vie quotidienne : aide au lever et au coucher, ménage, entretien du linge, préparation des repas, courses, promenade, accompagnement de la personne...

Le service d'aide aux familles

Si vous avez besoin d'un soutien, de conseils, l'ADMR vous propose l'intervention de professionnels pour vous aider dans les moments de vie difficiles : grossesse, naissance, famille nombreuse, famille recomposée, hospitalisation, séparation, maladie...



Aide aux familles

Vous pouvez prétendre à une aide sous certaines conditions (avoir au moins un enfant à charge ou attendre son premier enfant. Percevoir des prestations familiales).

La participation financière qui vous est demandée dépend de votre quotient familial. Le reste du coût de l'intervention est financé par votre caisse d'allocation familiales (CAF, MSA) ou par le conseil général.

L'accueil de jour « Aux P'tit bonheur »

Ce service s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de troubles apparentés, souffrant de solitude et d'isolement ou en perte d'autonomie. L'objectif est de proposer un lieu de socialisation pour les personnes accueillies, d'améliorer la vie des personnes et de leur entourage en maintenant et/ou améliorant leur autonomie dans les activités de la vie quotidienne, et d'offrir un espace de répit pour les aidants.



Accueil de jour



La prestation est réalisée par une équipe pluridisciplinaire :

- neuro-psychologue
- aides médico-psychologiques
- art-thérapeute
- psycho-motricienne.

La coordinatrice de l'accueil de jour réalise une visite à domicile préalablement à

l'admission dans le service de façon à faire connaissance avec la personne qui sollicite l'accueil, son entourage familial, son environnement et son histoire de vie.

Un transport accompagné par des professionnels de l'aide à domicile en véhicule adapté est proposé aux personnes qui le souhaitent.

L'accueil est possible à la journée ou demi-journée, pour un coût de 18 ou 11 euros.

L'accueil de jour dispose de 10 places dont plusieurs encore disponibles. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements. La visite de l'accueil de jour est possible sur rendez-vous.

Le service de maintien à domicile (SMAD)

Le service intervient sur prescription médicale auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, malades, en perte d'autonomie, ou souffrant d'une pathologie chronique et des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap.

Grâce à l'intervention des aides-soignants et des aides médico-psychologique, le service de maintien à domicile permet au patient de rester chez lui le plus longtemps possible, de prévenir ou retarder la dégradation progressive de son état de santé, de faciliter un retour à domicile suite à une hospitalisation, d'éviter ou raccourcir la durée d'une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales le permettent.



SMAD

Le portage de repas

L'ADMR vous propose un service de livraison de repas à domicile.

Pour un besoin ponctuel ou régulier, les repas sont confectionnés en liaison froide avec possibilité de réchauffage au micro-ondes ou au four traditionnel.

Les régimes sont pris en considération.

Le tarif est de 9,40€ par repas, livraison incluse.



Portage repas

La téléassistance

En partenariat avec ARKEA, l'ADMR vous propose un service de téléassistance.

La télé assistance vous permet d'activer l'alerte en cas de chute de malaise ou d'intrusion.

Ce service permet la mise en relation avec le centre d'écoute qui prévient vos proches ou alerte les secours si nécessaire.



Téléassistance



L'installation à domicile est gérée par l'association. Différentes formules d'abonnement existent, comme la montre connectée. Le bouton est même utilisable sous la douche !

L'abonnement débute à 24,90 € par mois

Le service de petit bricolage et jardinage

L'ADMR met à votre disposition un professionnel compétent véritable « homme toutes mains » qui saura répondre à vos besoins et s'adapter à vos exigences pour effectuer vos petits travaux de bricolage et de jardinage : changer un joint, monter une étagère, poser un store ou un rideau, désherber, tailler les haies, ramasser les feuilles, tondre... Nous intervenons rapidement !

Le coût est de 23 € l'heure + 0.50 € du km



Petit bricolage



Le multi-accueil « Les P'tits Loups »

L'association ADMR des Dolmens JRS propose un accueil collectif des enfants de 2 mois ½ à 4 ans au sein du multi-accueil basé à JANZE. Le service comporte 26 places (dont 4 places sup-

ADMR des Dolmens JRS (suite)

plémentaires) et s'adresse aux familles domiciliée ou travaillant sur le territoire de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux fées. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00. La contribution des familles est calculée en fonction du quotient familial.

Véritable lieu d'éveil et de socialisation, le multi-accueil « Les P'tits Loups » vous permet de concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.

Notre actualité

Parce que la proximité est notre priorité, nous avons une page FACEBOOK sur laquelle vous retrouverez toutes les informations concernant nos services, les menus du portage repas et celui du multi-accueil, le programme de l'accueil de jour, des informations ponctuelles...



N'hésitez pas à venir la découvrir et à cliquer sur « J'aime » pour être au courant de toute notre actualité.

Pour tout renseignement, nous contacter au 02 99 47 04 50



Infos DIVERSES

INFOS DIVERSES

PACS (PActe Civil de Solidarité)

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement, la modification ou la dissolution d'un PACS est transférée aux mairies.

Qu'est-ce-que le PACS ?

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Où s'adresser ?

Vous devez vous adresser à la mairie de votre lieu de résidence commune.

Quelles sont les démarches à faire ?

Retirer au préalable un dossier de PACS pendant les horaires d'ouverture de la mairie.



Un rendez-vous sera fixé avec l'officier d'État Civil pour l'enregistrement du PACS.

A noter : Certaines pièces justificatives obligatoires (acte de naissance, carte d'identité en cours de validité,...) nécessitent un délai d'acheminement postal ou de fabrication à prendre en compte pour fixer votre date. Se renseigner auprès de votre mairie de lieu de naissance et/ou d'habitation.

Pour toute question d'ordre juridique, merci de vous rendre sur le site service-public.fr ou de faire appel à votre notaire.

Pour toute question portant sur les modalités et déroulement du PACS, **merci de contacter la mairie au 02.99.47.02.85** ou de vous présenter à l'accueil sur les horaires d'ouverture.

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi
Mercredi
Jeudi
Samedi
Vendredi

9h00 - 12h00

14h00 - 17h00

Tél : 02 99 47 02 85
Fax : 02 99 47 12 57
22 Rue de Bretagne 35150 BRIE
mairiebrie@wanadoo.fr
Site internet: www.brie35.fr



A partir de janvier 2018, une nouvelle version du site internet vous sera proposée, avec de nouvelles fonctionnalités pour faciliter vos démarches.

Vous et la Défense



Tout d'abord l'enseignement de défense qui est un enseignement obligatoire et transdisciplinaire qui a pour but de renforcer le lien Armées-Nation, tout en sensibilisant les jeunes au devoir de défense. Cet enseignement s'inscrit dans les programmes des établissements d'enseignement du second degré. Dispensé au collège puis au lycée, il est l'un des éléments du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité

obligatoire. Dans le cadre d'un partenariat spécifique avec le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de la Défense soutient des projets pédagogiques élaborés par un groupe d'élèves à l'échelle d'une classe, d'un établissement ou d'un ensemble d'établissements. Ces projets doivent avoir pour thème, la Défense, le patrimoine militaire ou la mémoire des conflits du XX^e siècle. Rendez-vous sur www.eduscol.education.fr.

Puis arrive le deuxième temps du parcours qui est le recensement, obligatoire depuis 1999 pour tous les garçons et les filles âgés de 16 ans. Ils doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger et ce entre la date anniversaire de leur 16 ans et les 3 mois qui suivent. La Mairie délivre une attestation de recensement, depuis une loi de juillet 2015, ce document obligatoire n'est plus suffisant pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen (BEP CAP BAC Conduite accompagnée...). En effet c'est maintenant le certificat individuel de participation à la JDC qui est nécessaire. Il faut donc que la JDC ait été effectivement effectuée. Le recensement favorise l'inscription automatique sur les listes électorales.

Enfin, le troisième volet du parcours qui est la JDC -Journée Défense et Citoyenneté- ex JAPD (Journée D'appel de Préparation à la Défense). La JDC est un rendez vous obligatoire et indispensable entre les jeunes et la défense. Elle concerne tous les jeunes Français, garçons et filles entre 17 et 25 ans. Les jeunes ayant fait l'objet d'un recensement tardif ont en effet jusqu'à 25 ans pour effectuer leur JDC. La JDC est un acte citoyen, c'est connaître ses droits et ses devoirs et être capable d'intervenir au profit d'autrui (Initiation au Secourisme). C'est une information sur la défense, ses exigences et ses enjeux. La JDC c'est aussi une aide à l'insertion par des tests de détection qui permettent au besoin, une orientation vers des structures d'aides et c'est enfin une aide au recrutement par une information sur les opportunités professionnelles de la défense.

En effet, n'oubliez pas que malgré un contexte budgétaire difficile et une tendance à la diminution régulière des effectifs militaires, nos forces armées recrutent tous les ans plusieurs milliers de jeunes dans les trois armes, Terre, Air et Marine et dans des centaines de métiers différents. Ces recrutements se font à tous les niveaux scolaires du Brevet des Collèges à BAC + 5. Un mot pour la Gendarmerie qui bien que désormais rattachée au Ministère de l'Intérieur et plus au Ministère de la Défense recrute elle aussi tous les ans des milliers de jeunes.

Coordonnées du BSN de Rennes : Bureau du Service National, 62 Bd de la Tour d'Auvergne 35000 Rennes Tél : 02.23.44.50.01.

LE SERVICE CIVIQUE

Le service civique n'est pas un service militaire et recouvre des réalités diverses. Il peut s'inscrire dans le domaine militaire car l'armée est une administration comme d'autres et à ce titre offre des opportunités. Mais, le service civique c'est la possibilité pour un jeune de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap, de s'engager dans une mission au service de la collectivité. Cette mission peut être réalisée au service d'une association, fondation, ONG, ou auprès d'un organisme public, collectivités territoriales, établissement public ou administration d'état ou encore une ambassade ou consulat. Cette mission n'est pas un stage, mais une véritable première expérience qui permet une meilleure insertion dans le monde du travail. Elle est d'ailleurs mieux rémunérée qu'un simple stage et les volontaires de service civique bénéficient d'une protection sociale. Le service civique s'effectue en France ou à l'étranger. www.service-civique.gouv.fr.

Il existe désormais une application téléchargeable sur smartphone pour avoir toutes les informations sur le parcours défense, avec un espace personnel pour suivre votre propre parcours.



LA GARDE NATIONALE

La Garde Nationale est la nouvelle forme de la Réserve Opérationnelle de premier niveau (RO1), La réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) est composée de tous les ex-militaires d'actives soumis à une obligation de disponibilité durant les 5 ans suivant leur départ des forces armées. La garde Nationale est un engagement de cinq ans où chaque jeune d'au moins 17 ans, recevra une formation spécifique et sera affecté dans un service de l'armée de la gendarmerie ou de la police, pour venir en soutien aux personnels.



<http://www.gouvernement.fr/garde-nationale>

Votre Correspondant Défense

Jean Jacques Foucher - Tél : 06.14.83.12.41

L'État simplifie les démarches en Préfecture !

Désormais, il n'est plus nécessaire de se déplacer au guichet de la Préfecture pour effectuer certaines démarches. Vous pouvez effectuer ces demandes directement sur internet pour les formalités suivantes :

Carte Grise :

- **Demande de duplicata** (en cas de perte, de vol ou de détérioration)
- **Demande de changement d'adresse**
- **Déclaration de cession d'un véhicule**

La procédure est simple, il suffit de suivre les étapes proposées :

- Rendez-vous sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>, cliquez sur la rubrique qui concerne votre démarche à effectuer.
- Créez un compte usager ou connectez-vous à votre compte s'il existe déjà. (Vous pouvez utiliser France connect, solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne).
- Renseignez le n° d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre (ce code confidentiel doit vous être fourni par le vendeur qui aura au préalable fait sa déclaration de vente en ligne. Cette démarche peut également être faite par une tierce personne, à condition d'avoir tous les éléments nécessaires pour le faire).
- Une fois la démarche finalisée, vous pouvez imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui vous autorisera à circuler avec votre véhicule ainsi que le récépissé de dépôt de votre demande. Vous recevrez par la suite votre certificat d'immatriculation directement à votre domicile.



Si vous avez besoin d'une assistance, un médiateur du point numérique est présent dans chaque Préfecture et sous-Préfectures et peut vous accompagner.

Permis de conduire :

- Rassemblez les pièces justificatives demandées (voir liste sur le site service-public.fr).
- Obtenez une photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par une vignette bleue « agréé service en ligne ANTS »
- Rendez-vous sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour effectuer votre démarche.
- Créez un compte usager en cliquant sur « je fais une demande en ligne » ou connectez-vous à votre compte s'il existe déjà.
- En cas de perte, effectuez votre déclaration de perte en ligne. En cas de vol, effectuez une déclaration auprès d'un service de police ou de gendarmerie.
- Vous pouvez effectuer également votre achat de timbre fiscal en ligne (en cas de vol ou perte)
- Vous recevrez votre permis de conduire directement à votre domicile



A noter :

- **En cas de vol, déclarez au préalable à la police ou à la gendarmerie.**
- **En cas d'une cession, veuillez renseigner les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de votre véhicule afin de ne pas recevoir ses avis de contravention. Un code de cession et un certificat de situation administrative vous seront attribués. Il vous faudra les communiquer à l'acquéreur.**

A noter :

- Votre compte usager vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre demande.
- Vous pouvez vous faire accompagner par votre école de conduite et par un médiateur du point numérique présent dans chaque Préfecture et sous-préfectures.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr ou auprès des services de la Préfecture (Rennes) au 0 821 80 30 35

Tour de Bretagne en vélo

Après l'Ardéchoise en 2016 quatre cyclistes de BRIE ont effectué le tour de Bretagne du 12 au 16 juin 2017 avec le club de cyclo de Janzé.

Les 5 étapes :

- Lundi 12 juin : Janzé - St Brieuc, 180km
- Mardi 13 juin : St Brieuc - Port de l'Aber Wrac'h, 187km
- Mercredi 14 juin : Port de l'Aber Wrac'h - Douarnenez 164km
- Jeudi 15 juin : Douarnenez - Larmor plage, 177km
- Vendredi 16 juin : Larmor plage - Janzé, 170 km

Gilles Lacire, Jean-Yves Guéné, Dominique Castelier et Patrick Robert ont parcourus environ 950 km avec un dénivelé de 9500 mètres lors de ce magnifique tour de Bretagne qui s'est déroulé sous des conditions météorologiques exceptionnelles.



Déclarations Préalables accordées en 2017

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET
Monsieur HOUGET Amand	2 rue du Prieuré	Fermeture du préau pour extension maison d'habitation
Monsieur BOUVIER Franck	La Moustière	Création d'ouverture
Monsieur CHEDEMAIL Matthieu	15 rue du Chemin Pendant	Pergola
Monsieur VERGER Dominique	6 rue du Lomet	Création d'un garage
Monsieur HERRAULT Steven	La Corbetière	Création d'un mur de séparation
Monsieur FROISSART Ludovic	4 Passage Molière	Préau
Monsieur SEILIEZ Christophe	10 Allée des Ifs	Création + modification des ouvertures
Madame AVRIL Lucie	La Peroiserie	Création de fenêtres de toit
Monsieur LUNEL Sébastien	Le Bas Breil	Création de fenêtres de toit

Permis de Construire accordés en 2017

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET	DATE
LACIRE Sandrine et MOUNIER Morgane	La Moustière - Parc de Gally	Construction d'une maison individuelle	16/03/17
M et Mme RICHARD Anthony	Le Champ fleuri	Surélévation du garage	3/04/17
M. et Mme BERTHELOT Etienne et Laura	Les Hauts Noyers	Construction d'un garage	6/03/17
Monsieur LE CORF Loïc	Le Champ fleuri	Extension maison d'habitation	21/06/17
Monsieur BRANCHEREAU Stéphane	16 rue du Coteau	Carport	21/04/17
Monsieur BORDEAU Frédéric et Mme FOURNIER Roselyne	10 Allée de la Prairie de l'Isle	Construction d'un garage + abri bois et transformation du garage existant	12/05/17
Monsieur PELTIER Yves	Beauchêne	Préau	21/06/17
Monsieur BAILLY François	Le Chêne au tirel	Rénovation d'un bâtiment en habitation + création d'un bâtiment annexe	19/05/17
Monsieur MOREL Benoît	La Moustière Parc de Gally (lot n° 2)	Construction d'une maison individuelle	29/06/17
Commune de BRIE	14 Rue d'Anjou	Réhabilitation du commerce	22/11/17
SCEA Le long pré	Le petit long pré	Construction d'une stabulation à génisses	4/12/17
PELATRE Yves	8 Bis rue de Bretagne	Modificatif portant sur la toiture pour construction d'une maison individuelle	1/12/17

Permis d'Aménager accordés en 2017

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET	DATE
M. et Mme JAGAUT Abel	La Moustière Parc de Gally	Modification des emplacements de branchements de raccordement aux réseaux pour le lot n° 1	2/11/17



Calendrier des manifestations 2018

Janvier

12 janvier : Vœux de la Municipalité

18 janvier : Assemblée générale du club de l'amitié et galette des rois.

Février

1^{er} février : Club de l'amitié : Chandeleur

17 février : Fest-Noz organisé par la commission sport/culture/loisirs

28 février : Don du sang, salle des Halles à Janzé

Mars

3 mars : Repas de la Chasse

24 mars : Soirée annuelle de l'ES Brie

30 mars : Commande de fleurs et plants potagers organisée par 1001 fleurs

Avril

21 avril : Fest'œuf organisé par l'APEL

21 avril : Concours de pêche organisé par le Comité des fêtes

21 avril : Repas de Printemps du club de l'amitié

du 28 avril au 1^{er} mai : Brie de France (Brie, Charente)

Mai

5 mai : lâcher de truites organisé par la St Hubert

10 mai : Concours de palets organisé par la St Hubert

16 mai : Don du sang – salle des Halles à Janzé

Juin

2 juin : 50 ans de l'ES Brie

16 juin : Fête de l'étang – feu d'artifice

30 juin : Kermesse de l'école organisée par l'OGEC

Juillet

25 juillet : Don du sang - salle du Chêne Jaune à Janzé

Septembre

18 septembre : Don du sang - salle du Chêne Jaune à Janzé

Octobre

20 octobre : Repas d'automne du club de l'amitié

Novembre

3 novembre : Repas et soirée dansante de fin d'année organisé par le comité des fêtes

Décembre

5 décembre : Rassemblement cantonal des anciens combattants

12 décembre : Don du sang - salle des Halles Janzé

20 décembre : Bûche de Noël du Club de l'Amitié.

21 décembre : Venue du Père Noël organisée par le Comité des fêtes

État Civil 2017

Naissances

03/03/2017 : Eykah OUILMA

05/05/2017 : Ellana GERVASI

19/05/2017 : Louis GUILMIN

11/06/2017 : Colleen VAN ZUIJDAM

03/07/2017 : Aaron BOUYER

10/07/2017 : Hugo SEILIEZ

20/07/2017 : Romane LAUNAY

28/07/2017 : Iwen RICHARD

30/09/2017 : Théa FROISSART

12/10/2017 : Noré ROULLIER

21/10/2017 : Louis CAFFIER

24/10/2017 : Raphaël VENAYRE LE BRUN

30/10/2017 : Élise FLICHY

28/11/2017 : Gabriel DOUARD

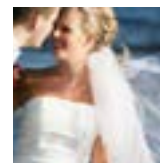
01/12/2017 : Marceau BENON

Mariages

09/06/2017 : Alexandrina ESTEVES NEIVA et Loïc KYRIOLET

17/06/2017 : Gaëlle CHEVALIER et Didier LEGENDRE

01/07/2017 : Ludvine POUILLY et Gwenaël LEMOUX



Décès

09/03/2017 : Virginie CHARRE

17/04/2017 : Christopher FALLAIS

08/05/2017 : Albert VALAIS

22/07/2017 : Samuel JOTTERAND

01/09/2017 : Michel JAMIER

*Le Maire et l'équipe municipale
de Brie
vous présentent
leurs Meilleurs Vœux
pour 2018.*

Comité de Rédaction du Bulletin :

Patrick ROBERT, adjoint, responsable de la commission Communication avec Michèle BORDELET - Maryline BRULÉ
Bernard JAMET - Yvon SAMSON - Hélène au secrétariat.

Quelques Événements de 2017...



VŒUX - MÉDAILLES DU TRAVAIL



BRIE DE
FRANCE



BRIE DE
FRANCE



COMMISSION CULTURE



INAUGURATION CIRCUIT VTT